

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE LUNDI 30 MARS 2015 - 19 H 00  
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2015-027). (29) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etait absent : 0

Pouvoir : M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme KOMITES).



- Départ, à 19 H 30, de M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme MONTANDON), après l'adoption de la procédure d'urgence ;
- Sortie, à 21 H 05, de M. GREGOIRE, après le vote de la délibération DVD 20150099 ;
- Retour, à 21 H 15, de M. GREGOIRE, départ de M. BONNET-OULALDJ (pouvoir donné à Mme VIEU-CHARIER) et sortie de M. MOULIN, après le vote de la délibération DLH 20150044 ;
- Retour, à 21 H 18, de M. MOULIN et sortie de Mme ROTA, après le vote de la délibération DLH 20150034 ;
- Sortie, à 21 H 20, de Mme KOMITES (pouvoir de M. MISSIKA) après le vote de la délibération DAC 20150044 ;
- Retour, à 21 H 25, de Mme KOMITES (pouvoir de M. MISSIKA) après le vote de la délibération DAC 20150052 ;
- Retour, à 21 H 30, de Mme ROTA, après le vote de la délibération DAC 20150028.

- **DELIBERATION (12-2015-012)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 2 MARS 2015.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015.»

Votants : 29

Pour : 29 voix :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe UMP  
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 2 MARS 2015 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 30 MARS 2015.**

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

(DELIB 12-2015-028)

❦❦❦❦❦❦

- **DELIBERATION (12-2014-013)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 30 voix dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP

02 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-029)

•••••

## **Débat organisé relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Tous les présidents de groupe ont accepté que nous ayons un débat organisé relatif à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, autour d'un vœu déposé dans chaque Conseil d'arrondissement, au nom de la Maire de Paris.

Je vous propose d'en faire la présentation avant de donner la parole à chacun des groupes politiques qui constituent cette instance.

Il faut que nous ayons toutes et tous conscience de notre grande responsabilité. Depuis quelques temps déjà, tout ce qui se dit, tout ce qui est fait, est observé avec la plus grande attention depuis le monde entier. Merci encore à nos invités pour leur présence et pour la qualité de leurs analyses et témoignages. Cela a du sens d'entendre les acteurs du sport dans leur diversité, d'entendre la voix des clubs de quartier, des associations de proximité comme celle des grandes institutions et infrastructures sportives. C'est en effet le mouvement sportif qui portera cette candidature.

Notre débat d'organise ce soir autour du vœu de la Maire de Paris qu'elle a tenu à rédiger en concertation avec les groupes politiques et tous les maires d'arrondissement, dans la recherche d'un consensus mobilisateur autour de notre candidature. Cette candidature ne pourra aboutir que si elle est portée par le plus grand nombre, sportifs, élus mais surtout les Parisiens, les Franciliens et les Français dans leur ensemble. Ces réflexions que nous engageons doivent nous permettre de donner du sens à une candidature de Paris et nous permettre de mettre en mouvement l'ensemble des énergies autour d'un projet commun.

Au-delà des analyses positives du monde sportif, pour nous tous, les terribles attentats de janvier dernier ont constitué un tournant. Depuis ces événements dramatiques, le besoin impérieux d'affirmer des valeurs de solidarité, de liberté et de respect mutuel, est venu rencontrer les valeurs olympiques et le projet de candidature de Paris. Oui, les valeurs démocratiques, les valeurs olympiques et celles de Paris raisonnent naturellement les unes avec les autres. Un siècle après les Jeux de 1924, cela aurait tellement de sens d'accueillir à nouveau les Jeux à Paris pour offrir aux valeurs olympiques de fraternité et de respect, l'écrin des valeurs démocratiques de Paris.

Cette candidature est l'occasion pour nous de réaffirmer notre attachement aux valeurs du sport et de les faire vivre. Ce sera l'occasion d'investir dans les équipements existants, de les améliorer pour accueillir les nombreuses délégations du monde entier. Ces investissements constitueront un héritage matériel important pour des générations de sportifs parisiens et franciliens. L'étude d'opportunité de Bernard LAPASSET montre en effet que les conditions dans lesquelles nous pourrions accueillir à Paris, des jeux qui nous ressemblent, des jeux responsables, soutenables, durables, économiquement sobres, structurants pour notre territoire, dynamisant pour notre économie, le tourisme et l'attractivité de Paris, populaires et stimulant pour l'ensemble du mouvement sportif, en particulier les clubs et associations locales.

Le territoire parisien et métropolitain dispose déjà très largement des infrastructures nécessaires avec notamment le Stade France, Roland Garros, le Parc des Princes, le Stade Bouin ou encore dans le 12<sup>ème</sup>, la nouvelle Bercy Arena envisagée pour l'accueil de toutes les phases finales des sports collectifs en salle.

Le rapport identifie par ailleurs les besoins non couverts. Plusieurs arenas couvertes, un stade de hockey sur glace, un centre aquatique, un stand de tir, en proposant une méthode intelligente, consistant à envisager des constructions pérennes, semi pérennes ou

bien totalement temporaires. La construction du village olympique et paralympique de 17 000 lits serait un autre élément de dynamique pour la Région, dans un contexte où les objectifs de construction de logements en Ile-de-France restent élevés du fait des besoins importants. Vous l'avez rappelé.

Cette candidature serait ainsi une occasion de construire cette métropole qui reste encore trop éloignée de la réalité de nombreux habitants de la Région, une opportunité de valoriser notre jeunesse de part et d'autre du périphérique. Beaucoup s'interrogent très légitimement sur le budget de ces Jeux. Dans un contexte budgétaire contraint et au regard du plan d'investissement de la mandature très ambitieux adopté en décembre dernier. Loin du gigantisme, la candidature de Paris pourrait être un projet responsable financièrement et durable, avec un investissement spécifique nécessaire aux Jeux, limité et une répartition des financements entre le public et le privé. La sobriété financière et le respect de l'exigence environnementale sont de nature à faire émerger l'adhésion populaire nécessaire à la réussite d'un tel projet.

Au-delà, il s'agira de peser pour que la candidature de Paris implique les habitants, réponde à leurs besoins et participe au développement du sport pour tous, à l'école comme dans les associations et les clubs. C'est notre engagement. Au-delà de l'héritage matériel des Jeux, il nous faut aussi mesurer l'héritage immatériel d'une telle candidature. Il nous faut au-delà des investissements, imaginer l'engagement qui pourrait être celui de chacun, dans le volontariat, celui de toutes les générations confondues. L'occasion aussi de mobiliser les acteurs culturels. J'étais cet après-midi au conseil d'administration de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration. Je leur ai rappelé cette possibilité de candidature. Ils ont souhaité s'engager à nos côtés pour rappeler le rôle du sport comme vecteur extraordinaire d'intégration dans notre histoire. Cette candidature doit s'inscrire dans notre histoire commune et nous permettre de renforcer notre cohésion nationale, de renforcer nos valeurs. C'est cela l'héritage immatériel des Jeux.

Je suis aujourd'hui persuadée que nous sommes capables de porter collectivement le projet de Jeux qui nous ressemblent, des Jeux inclusifs. Je m'engage résolument comme Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement à faire aboutir ce projet d'une candidature parisienne, au service des valeurs du sport, celles de Paris, au service de nos habitants, ceux de Paris comme ceux de la métropole.

Ce sont ces éléments qui sont en partie présentés dans le vœu que nous discutons aujourd'hui. Vous êtes nombreux à vous être inscrits sur ce débat. Chacun des groupes politiques va pouvoir prendre la parole sur cette candidature. Je ne sais pas si vous avez un ordre préférentiel pour les interventions dans le groupe UMP. Mme ATLAN-TAPIERO commence. Très bien. Sachant qu'il y a 10 minutes pour le groupe UMP, 4 minutes pour le groupe UDI-MODEM, 6 minutes pour le groupe Communiste Front de Gauche, 10 minutes pour le groupe Ecologiste et 30 minutes pour le groupe Socialiste, Radical et Citoyen. Mme ATLAN-TAPIERO, vous avez la parole. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Tout d'abord, je voulais remercier les acteurs du sport qui se sont exprimés, présentant un projet enthousiasmant, fouillé, recherché, pensé jusque dans de très lointains recoins. Pourtant, j'ai presque envie de dire *bis repetita placent* comme une redite de 2012. Paris s'était engagée à l'époque dans un formidable élan sportif mais l'échec de la candidature a été rendu inéluctable par un manque d'infrastructures, un plan des déplacements compliqué, des mouvements sociaux au moment de la visite du comité olympique et la pollution. Je ne suis pas certaine que nous ayons beaucoup évolué sur ces points. L'implication personnelle à l'époque du Maire de Paris, a sans doute aussi déplacé

le débat du sportif au politique. C'est ce qu'il faudrait absolument éviter pour la candidature de 2024.

Pourtant, les prises de position de Mme HIDALGO, notamment sa lettre ouverte, laissent penser que le débat est politique quand il devrait rester ancré dans les valeurs sportives et dans l'esprit du sport. Les quelques pistes évoquées dans ce courrier, notamment dans les prises de parole de Mme HIDALGO, quant à l'utilisation des équipements sportifs franciliens, montrent l'urgence de la mise en œuvre du Grand Paris car ce projet de la candidature de Paris en 2024 s'il voit le jour, sera celui du Grand Paris avec l'implication de toutes les communes franciliennes. Nous notons que Mme HIDALGO a sur ce sujet, changé d'avis, préférant à l'époque tout comme moi l'organisation de l'exposition universelle. Mais ça, c'était avant. En effet, cet engagement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques ne figure pas au contrat de mandature de l'exécutif parisien et son coût n'est hélas ni estimé ni évalué.

Nous sommes bien évidemment favorables à tout événement qui suscite l'élan des Parisiens et au-delà qui porte la France dans une construction nouvelle. Mais de grâce, épargnez-nous vos couplets sur l'esprit du 11 janvier. Comment pouvez-vous lire dans ce rassemblement autre chose que la solidarité et la colère du peuple de France ? Comment pouvez-vous y lire une volonté d'engagement du pays dans des dépenses à long terme qui seront inscrites comme à chaque fois au compte taxes et impôts des Français ? Enfin, je m'étonne à la lecture du courrier de Mme HIDALGO au Président de la République, que malgré les discours habituels qui sont les vôtres sur l'égalité des territoires et la nécessaire péréquation, vous songiez aujourd'hui à demander une dérogation à la règle pour la Ville de Paris. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. Nicolas BONNET pour le groupe Communiste. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Nous voterons ce vœu sous condition d'amendement au prochain Conseil de Paris car pour nous l'alternative ne se situe pas entre une approbation sans critiques et un refus sans nuances. Comme la majorité de nos concitoyens, nous sommes favorables à l'organisation des Jeux Olympiques mais aussi, nous sommes lucides. Depuis leur création, les Jeux Olympiques cristallisent beaucoup de questions. Dans la longue histoire des Jeux, il y a toujours eu des débats vifs, des bagarres idéologiques, des campagnes de promotion, de boycott, d'instrumentalisation politique. Nous connaissons bien l'exemple récent de Pékin dont le parcours de la flamme a été perturbé ici même à Paris. Et nous pensons également à la dernière édition de Sotchi.

Des critiques justes montent sur les conditions d'attribution des villes hôtes. Non respect des droits de l'homme et de l'environnement, investissements inconsidérés sans lien direct avec les populations, dérogations fiscales, lobbying et soupçons de corruption, dopages, création d'un périmètre ultra sécurisé, destruction des anciens quartiers et déplacements des populations. La liste est longue. Aujourd'hui, les principales critiques portent sur des grands projets inutiles, coûteux et ne profitant pas aux populations. L'exemple d'Athènes est là pour le rappeler. La question même de transformer en profondeur l'olympisme qui ne fait qu'épouser la mondialisation économique, doit être posée. En ce sens, le nouveau président du CIO a déclaré en décembre 2014 que le CIO devait être lui-même porteur du changement, sous peine d'y être contraint par les critiques, les manifestations d'hostilité des populations et les désistements des villes tentées par une candidature. D'ailleurs aujourd'hui Boston doute de se lancer dans l'aventure. Nous devons donc prendre en compte toutes ces critiques sur les éditions précédentes pour en faire des exigences populaires et les conditions de la réussite des Jeux du XXI<sup>ème</sup> siècle. La population doit

s'exprimer sur des exigences concrètes notamment en termes de démocratisation des pratiques, d'équipements et de financement du sport. Par le débat, nous devons contribuer à la prise de conscience, non seulement sur les dérives liées aux grands événements mais aussi sur notre capacité de pouvoir les changer en utilisant tous les leviers. Pour cela Mme la Maire, nous proposons de créer des comités populaires pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques afin de porter les exigences et les recommandations de la population.

Comme un grand nombre de Français, nous souhaitons libérer le sport de sa marchandisation et reconquérir l'idéal olympique, sur la base de valeurs de solidarité, de paix, d'éducation entre les peuples, à l'opposé du sport business. Pour cela le projet de candidature doit répondre au préalable à deux questions. Des Jeux pour quoi ? Des Jeux pour qui ? Pourquoi organiser des Jeux dans un contexte économique d'austérité ? Le débat sur la candidature est d'abord un débat économique notamment sur la grande question du coût. L'investissement de plusieurs milliards d'euros dans l'accueil des Jeux est incompatible avec une politique de réduction des dépenses publiques qui impacte les collectivités territoriales et menace le sport français avec à l'horizon, la disparition du service public.

Anne HIDALGO a elle-même écrit au Président de la République pour insister sur les conséquences de la baisse des dotations et dire que la candidature ne peut se faire au détriment de nos engagements de campagne. Nous ne devons pas faire une grande déclaration d'amour au sport et par ailleurs, généraliser le travail du dimanche qui réduit le temps de loisir d'une part de la population. Aussi, la Ville connaît depuis un an, un mouvement de grève sur ses installations sportives, sans issue à ce jour. Je pense qu'il faut que nous nous y penchions. Nous ne pouvons pas vouloir des JO et en même temps, mettre en danger le service public du sport. D'un autre côté, il ne faut pas se tromper. L'idée d'une candidature *low cost* défendue par ceux qui ne veulent pas mettre un centime dans l'accueil des Jeux, ne serait rien d'autre que la continuité d'une politique d'austérité. La question du coût des Jeux doit être appréhendée autrement, sur l'efficacité de l'investissement public et l'héritage laissé aux populations. La candidature est l'occasion d'inverser la politique économique, d'insuffler une relance par l'investissement en lien avec les besoins des populations et nos engagements de campagne. Je pense au logement, aux transports, à l'emploi, aux équipements sportifs et à l'accès aux personnes à mobilité réduite. C'est un accélérateur pour l'emploi et l'aménagement des territoires déshérités. La priorité doit être l'héritage à savoir la transformation du village olympique en logement social ou étudiant, le développement des installations sportives de proximité, les transports et les besoins aux populations. Pour cela, l'Etat doit engager un plan de financement ambitieux.

Aujourd'hui, le budget national consacré au sport est ridicule soit 0,14% et les JO sont l'occasion de relancer le débat sur le financement du sport dans notre pays. Nous proposons une loi olympique qui pourrait parfaire la description de notre mobilisation sur la place du sport en France et les conditions de son financement. En cas d'échec d'une candidature, les engagements pour l'aménagement du territoire, le transport, le logement, les équipements sportifs, doivent être maintenus. Cela a été le cas de la candidature 2012 qui a permis la réalisation du Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, la base nautique de Vaires-sur-Marne par la Région et par l'Etat. Je pense que la Ville doit saisir le Gouvernement sur un plan de financement pour les 9 ans à venir, pour le développement et la démocratisation des pratiques sportives. Enfin, si Paris candidate, elle doit le faire dans l'esprit de coopération et de solidarité avec les collectivités proches de la petite couronne parisienne. La gouvernance doit être partagée avec les territoires concernés et non resserrée comme cela est évoqué dans le vœu.

Des Jeux pour qui ? Je finirai là-dessus. Je l'ai déjà dit. C'est d'abord pour les populations. Organiser des Jeux, c'est pour le plaisir du sport. C'est réunir des milliers d'athlètes sur

notre territoire, c'est assister à des spectacles magnifiques, au moment même où la situation internationale est marquée par de nombreux conflits, mettant en péril l'avenir de l'humanité. La relation entre les peuples est la première importance. La candidature de Paris nous permettrait d'insuffler, notamment pour les futures générations, une culture de paix, une dynamique vertueuse où les Jeux se conjuguent avec des valeurs universelles de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Les Jeux doivent être l'occasion d'organiser un plan spécifique durant les 4 ans à venir de l'olympiade à destination des jeunes écoliers, des étudiants, pour développer l'éducation physique et sportive et l'accès de tous au sport. Ainsi, les Jeux doivent être le nécessaire outil de rattrapage des territoires abandonnés, en associant les populations locales, en aidant le sport à l'école, au soutien au bénévolat, au sport féminin, au sport adapté. Voilà comment Paris pourrait être un souffle nouveau pour l'olympisme. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. BONNET. Mme TAIEB. »

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Mme la Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Pour ma part, c'est avec une grande émotion que je partage et que je soutiens l'engouement des acteurs plus qu'emblématiques du sport que nous avons la chance d'avoir dans notre arrondissement, en faveur de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ce vœu qui porte toute l'espérance et l'ambition de Paris à s'engager dans une candidature et celui d'une ville rassemblée, enthousiaste et entièrement mobilisée pour accueillir les Jeux. Notre arrondissement y prendra toute sa part au service du rêve et des valeurs de l'olympisme. Ces valeurs de paix, de partage, de respect, d'amitié, de dialogue entre les peuples, de dialogue entre les cultures. Ces valeurs que nous comptons continuer de défendre pour un humanisme olympique porté il y a plus d'un siècle par Pierre de Coubertin, doivent être revigorés et perdurer. Pierre de Coubertin qui a écrit « Je souhaite mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité et contribuer à l'établissement d'un monde pacifique ». Ces valeurs raisonnent d'autant plus aujourd'hui dans cette période tourmentée.

Grâce au dynamisme de son tissu associatif sportif, le 12<sup>ème</sup> est décidé à mettre sa jeunesse, ses sites, son énergie et son expérience dans l'accompagnement des Jeux, à travers des manifestations populaires qui pourront être festives et conviviales. C'est d'ailleurs avec cette même idée que nous avons dédié l'un des trois futurs axes de notre contrat jeunesse d'arrondissement, à la déclinaison locale des futurs grands rendez-vous parisiens. Comme l'exprimait Pierre de Coubertin dans son texte intitulé « Ode au sport », primé par une médaille d'or en 1912 lors des compétitions artistiques qui faisaient alors partie des disciplines olympiques. Grâce au sport, la jeunesse universelle apprend à se respecter et ainsi, la diversité des qualités nationales devient la source d'une généreuse et pacifique émulation. Notre volonté est bien celle d'offrir plus qu'une vitrine locale à l'accueil des futures compétitions. Cela sera l'occasion unique d'associer les jeunes parisiens à des manifestations éducatives, sportives mais aussi culturelles. Celles-ci permettront également de valoriser le caractère résolument moderne, créatif, durable de Paris, en complétant l'offre initiale déjà bien ancrée dans notre arrondissement comme par exemple, la traditionnelle Fête du Sport.

Ce projet est une véritable émulation pour tous dans ses deux phases, qu'il s'agisse de la candidature qui va prendre corps ces prochains mois, dans un esprit de rassemblement enthousiaste et bien sûr ensuite, dans la phase effective des Jeux. Ces Jeux qui

permettront de favoriser le développement de la pratique sportive auprès de tous les publics et dans tous les lieux de l'arrondissement.

Je suis fière de pouvoir accompagner les jeunes et les sportifs du 12<sup>ème</sup>, de tous niveaux, amateurs ou professionnels, qui seront prêts et qui attendent déjà, le cœur battant à l'unisson avec celui de Paris et du 12<sup>ème</sup>, dans l'espoir d'être terre olympique en 2024. Je vous remercie mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, de partager notre enthousiasme à cette candidature parisienne qui nous rassemblera tous. J'en suis fortement convaincue. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme TAIEB.

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Mme TAVAUX. »

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Juste un petit mot. Nous nous félicitons de l'organisation de tout événement contribuant au rayonnement de notre capitale, particulièrement autour du sport et de toutes les valeurs qu'il véhicule. Mais mon inquiétude se concentre plus sur l'avenir des infrastructures sportives du 12<sup>ème</sup>. Quel sera l'impact sur les équipements de nos quartiers qui sont en bien mauvais état voire inexistantes pour certaines disciplines comme la boxe ou le tir à l'arc, comme nous avons pu l'observer ce week-end lors des états généraux de la vie associative. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Nous avons un superbe stand de tir à l'arc mais ce n'est pas grave. Je vous répondrai tout à l'heure. Mme KOMITES. »

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Merci Mesdames et Messieurs. Je souhaitais simplement insister sur le fait que l'organisation des Jeux Olympiques présente aussi l'incontestable avantage et le précieux privilège pour la ville hôte, d'accueillir également les Jeux Paralympiques que nous oublions souvent malheureusement. C'est vrai que la tenue, même décalée, des Jeux Paralympiques, traduit aujourd'hui un engouement populaire important pour le handisport, même si nous souhaiterions, et ce sera vraisemblablement le cas lors de la prochaine édition, que les chaînes de télévision diffusent de manière plus importante cet événement paralympique, à la même hauteur que les Jeux Olympiques. C'est vrai que cet engouement est important. Si nous prenons l'exemple particulièrement significatif de Londres en 2012. Londres a accueilli pendant ces compétitions paralympiques, pas moins de 2,7 millions de spectateurs et près de 4 200 sportifs ce qui était extrêmement important. Ces Jeux constitueront vraisemblablement une formidable occasion de rappeler les valeurs du handisport. Par la même, de renforcer de manière très concrète les mécanismes d'inclusion des personnes en situation de handicap. Ils permettront de renforcer ce que nous appelons le vivre-ensemble, qui n'est rien d'autre que le socle des politiques d'inclusion du handicap que nous mettons en place notamment dans cet arrondissement. Je crois que ces Jeux permettront également d'assurer la croissance du handisport à Paris.

Aujourd'hui, la direction de la jeunesse et des sports accompagne de nombreux programmes spécifiques dans ses gymnases et offre beaucoup de possibilités notamment aux établissements médico-sociaux, en particulier aux instituts médico-éducatifs, qui accueillent des jeunes. Les mairies d'arrondissement proposent également de nombreux créneaux sportifs soit à des associations handisports soit à des associations qui accueillent des populations mixtes, handicapées ou valides. C'est un focus sur lequel le conseil local du handicap travaille dans cet arrondissement.

La notion de performance sous-entend l'objet sportif, l'organisation de ces Jeux Paralympiques permettra aussi et c'est important, de valoriser et de renforcer l'appui à ces sportifs de haut niveau que nous méconnaissons souvent. Je rappelle que le 12<sup>ème</sup> arrondissement a la chance de compter des athlètes de haut niveau. Je voudrais nommer en particulier un joueur de tennis professionnel, Michaël JEREMIASZ, médaillé d'or paralympique à Pékin en 2008 et qui prépare activement les échéances des Jeux de Rio, et qui travaille notamment avec les équipes d'encadrement de Bercy. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme KOMITES de rappeler cette partie importante de ces Jeux Olympiques. Mme ROTA. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« A travers ce vœu, la Maire de Paris souhaite obtenir le soutien de l'ensemble des mairies d'arrondissement à cette candidature de Paris aux JO 2024. Ou plutôt, la Maire de Paris demande à l'ensemble des élus de Paris de croire en cette candidature. Si les élus n'y croient pas eux-mêmes, comment allons-nous pouvoir convaincre nos concitoyens ?

Avant d'être parfaitement convaincus de la nécessité de porter cette candidature aux JO 2024, j'avais quelques réserves. Je pense que je ne suis pas la seule puisque la Maire de Paris, Anne HIDALGO, avait les mêmes et plus encore. Je cite : « Nous sommes les uns, les autres dans des contraintes financières et budgétaires qui ne me permettent pas de dire que je porte cette candidature » disait-elle sans équivoque en mai 2014. Aujourd'hui, elle a changé d'avis et il faut être honnête, c'est le cas aussi de nombreux élus UDI-MODEM. Et les différentes interventions du monde sportif comme nous avons pu le voir ce soir, n'y sont pas étrangères.

A présent, nous soutenons pleinement cette candidature de Paris pour les Jeux 2024. Voici quelques explications. Déjà, ceci a été rappelé par d'autres élus, un vrai espoir pour ce projet de candidature de permettre l'accélération de la construction et la réalité du Grand Paris. Par exemple, la Seine-Saint-Denis est pressentie pour accueillir certains équipements, en dehors du Stade de France bien évidemment. Si les JO devaient accélérer la réussite de ce département voisin, cela fait déjà une très bonne raison. Ensuite, cette candidature, au-delà de l'aspect de nouveaux équipements pour le pays, est une occasion unique de prolonger notre réflexion, notre introspection. Si Paris remporte l'organisation des JO 2024, quel message voulons-nous adresser au monde ? Quelles valeurs voulons-nous faire prospérer ?

Ainsi, nous y voyons à l'UDI-MODEM, l'occasion d'un débat sans dogmatisme sur qui sommes-nous aujourd'hui ? Quels points communs avons-nous avec la société de 1924 ? Qu'est-ce qui nous rassemble au point de vouloir l'affirmer au monde pendant 15 jours ? Soyons à la hauteur de cette opportunité unique. Tout cela ne nous écarte pas de l'enjeu financier de la candidature. Nous avons bien conscience du budget incroyable qui sera nécessaire. On parle de 6 milliards d'euros, qui ne manqueront pas d'être dépassés puisqu'aucune ville organisatrice n'a tenu son budget. Mais nous faisons un pari sur l'avenir

en votant en faveur de ce vœu et nous rejoignons les plus optimistes sur l'apport économique pour Paris, pour notre pays. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme ROTA pour votre enthousiasme. M. ROMERO-MICHEL. »

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France :**

« Mme la Maire, mes chers collègues. Merci aux acteurs sportifs qui ont présenté avec passion toutes les raisons de soutenir ces futurs Jeux Olympiques. La candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, j'insiste comme Mme KOMITES sur les Jeux Paralympiques, est une énorme pour le monde sportif, une opportunité aussi de défendre nos valeurs humanistes, nos valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité. Mais aussi de développer l'attractivité touristique de Paris et de sa métropole, donc de permettre de grandes retombées économiques sur notre métropole et sur notre arrondissement. Avec 29,3 millions de touristes à Paris en 2013, +2% d'augmentation en un an, Paris est déjà la première destination touristique au monde. Ce sont même 46,8 millions de personnes dans le Grand Paris. En termes économiques, c'est une manne de 38,7 milliards d'euros de recettes de tourisme en Ile-de-France sur les 141 milliards de notre pays. Pour mémoire, à Paris et dans la métropole, notre arrondissement est peu associé et à tort, au tourisme. Il est bien sûr concerné par l'activité et les flux touristiques, quartiers Gare de Lyon, Bastille, rue du Faubourg Saint-Antoine mais aussi les secteurs Gare de Bercy, Parc de Bercy, Cour Saint-Emilion ou encore la zone touristique du Viaduc des Arts. Et aussi grâce à de hauts lieux culturels que nous avons dans cet arrondissement, qui sauront briller durant cette période. Je pense à l'Opéra Bastille, à la Cinémathèque ou encore au musée de l'immigration.

Avec les Jeux Olympiques dans notre métropole, l'un des sites essentiels sera dans notre arrondissement avec un Bercy Arena complètement rénové, qui rouvrira à l'automne prochain. L'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris est une opportunité exceptionnelle de développer notre attraction touristique et d'obtenir de belles retombées économiques et donc des emplois. C'est un formidable pari collectif, un pari humain et fraternel que nous ne pouvons que soutenir, au-delà de nos différences. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. ROMERO-MICHEL. M. SEINGIER pour le groupe UMP. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Je vais également essayer de faire partager mon enthousiasme pour ce projet. Le groupe UMP se réjouit que Mme HIDALGO se soit ralliée à l'esprit olympique, quelles qu'en soient les raisons. Le Saint-Esprit du 11 janvier n'était peut-être pas approprié pour justifier le ralliement puisque les sondages parlent d'eux-mêmes, 73% des Français y sont favorables et 76% des Franciliens. Quelles que soient les raisons profondes de ce ralliement, l'esprit olympique implique que Mme HIDALGO ne s'approprie pas cette candidature. Nous avons peut-être constaté que l'échec malheureux de la dernière candidature peut aussi s'expliquer par une trop grande personnalisation de M. DELANOE dans sa manière de porter la candidature. Nous serons vigilants. D'ailleurs, vous l'avez rappelé. J'ai bien noté que vous parliez d'élan mobilisateur, de consensus et que nous devons porter collectivement ce projet. J'espère que ce ne seront pas que des mots.

Le coût, par rapport au passé, peut effectivement faire peur. Le rapport du mouvement France Olympique présenté le 12 février dernier, parle d'un budget de 4,5 milliards d'euros. Cette enveloppe peut paraître limitée. Pourtant, le CIO est devenu raisonnable puisqu'il n'impose plus la construction d'infrastructures à outrance. Surtout, il autorise la candidature conjointe de plusieurs collectivités publiques et d'Etat. C'est réellement l'occasion de faire vivre le Grand Paris. De nombreuses communes d'Ile-de-France peuvent être candidates. C'est l'occasion d'utiliser l'importance du nombre de communes en France qui est très souvent critiquée face au CIO. Aujourd'hui, c'est une chance. Bien sûr, la Région Ile-de-France est candidate. Son président sortant a déjà déclaré qu'il était favorable et qu'il avait bloqué un budget de 1 million d'euros pour cette candidature et la métropole. Le président de la métropole, Patrick DEVEDJIAN, s'est également déclaré à 100% favorable et l'intercommunalité trouve sa place pour coordonner ce genre d'événement. Les Jeux doivent être les Jeux du Grand Paris.

Sur le plan financier toujours, nous avons la chance d'avoir de nombreux équipements à Paris. Je ne vais pas en faire la liste. Mais dans le 12<sup>ème</sup>, nous avons Bercy Arena POPB, Alain Mimoun. On s'y perd avec les noms mais le Palais Omnisports de Paris est bien dans le 12<sup>ème</sup> et il va permettre aux habitants du 12<sup>ème</sup> de profiter des retombées de cet événement. Ce seul argument permet d'être favorable à ces Jeux. Je réitère notre motivation dans la mesure où Mme HIDALGO joue collectif pour défendre cette aventure. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour votre enthousiasme. M. GREAU pour le groupe Ecologiste. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Merci aux acteurs du sport qui sont intervenus en préambule de ce conseil. Tout d'abord, je tiens à vous dire que la position des Ecologistes est un peu moins enthousiaste que celle qui vient d'être défendue à l'instant. Mais elle n'est pas une question de principe vis-à-vis des Jeux Olympiques en particulier ou des grandes manifestations populaires en général. Nous avons surtout une position dubitative à la fois sur la méthode et sur les priorités que nous entendons défendre durant notre mandat.

Le premier point de mon intervention concerne la méthode. En effet, il nous est proposé ce soir de débattre d'un vœu qui, explicitement, engage Paris, je cite : « à s'engager pleinement en faveur d'une candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024 ». C'est le premier dispositif du vœu. Or, dans le même temps, le dernier alinéa de ce vœu, enjoint la Ville à organiser, je cite toujours : « une concertation exemplaire et ambitieuse avec les habitants et la société civile et économique ». J'ai l'impression en l'occurrence que l'on s'emmêle un peu les pinceaux car on prévoit dans ce vœu, une concertation tandis que la décision de se porter candidat est déjà prise. Ce n'est pas l'idée que les Ecologistes se font d'une réelle concertation. J'ajouterai que cette concertation doit se faire non seulement au niveau de Paris mais également à l'échelle métropolitaine et de la Région Ile-de-France.

Nous avons invité dans un moment *off* de notre conseil, des acteurs du monde sportif et des infrastructures, intéressés pour s'exprimer. Ce n'est pas leur faire injure que de dire cela. Mais ce n'est pas tout à fait l'idée non plus que je me fais de la concertation. Demander à une souris si elle aime le fromage, ce n'est pas synonyme de discuter avec les acteurs locaux. Mon premier point tient donc à ce constat. On met la charrue avant les bœufs, la décision avant la concertation. Je me permets à ce titre de souligner les récents avatars connus par des villes candidates aux JO d'hiver 2022 qui ont usé de ces méthodes et qui ont concerté après avoir pris la décision de se porter candidate. C'est le cas de

Stockholm qui a retiré sa candidature 3 mois après son dépôt en raison d'un manque de soutien populaire. C'est également le cas de la Croatie qui a retiré sa candidature suite à un référendum défavorable. Pareil pour Oslo après l'effondrement du soutien populaire. Deux villes seulement restent en lice sur les 5 qui s'étaient portées candidates. Et le CIO a très mal vécu ces multiples désertions. Que ferions-nous donc, Paris au sens large, si la concertation exemplaire et ambitieuse mentionnée dans ce vœu, se révélait un désintérêt voire une hostilité à l'accueil des Jeux.

Le second point qui nous interroge et qui a déjà été cité par quelques intervenants, est la question du coût. Nous nous interrogeons sur le volet financier. Le coût uniquement de la candidature est évalué entre 60 et 100 millions d'euros soit plus que le budget annuel consacré au sport par la Ville qui s'établit en 2015 à 46 millions d'euros. Il y a donc clairement une question d'opportunité. Est-ce que nous souhaitons par le vote de ce simple vœu, engager près de 100 millions d'euros dans cette candidature ? Ensuite vient la question, si nous obtenons les Jeux, du coût de leur préparation et de leur déroulement. Le budget qui figure dans l'étude d'opportunité du CIO fait état d'un projet à 6 milliards d'euros dont 3 milliards d'euros de financement public. Je constate qu'une partie de ce financement public est déjà actée, notamment la rénovation de Bercy Arena. Les expériences récentes ont montré que les budgets sont systématiquement dépassés et toujours sous-évalués. Par exemple, Londres a vu son budget multiplier par 2 et Pékin en 2008 a même multiplié son budget initial par 12, passant de 2,6 à 32 milliards d'euros. Ceux d'Athènes en 2004 ont également vu leur budget doublé. En 2011, le président du CIO, Jacques ROGGE, reconnaissait que 2% à 3% de la dette extérieure du pays, a augmenté en raison du coût des Jeux. Quand on voit plus de 10 ans après, la situation du pays, cela laisse un peu interrogatif. Ainsi, financièrement, ce n'est pas neutre. Ce vœu propose donc une mise de fonds minimale de 60 à 100 millions d'euros pour la candidature et de 6 milliards d'euros à minima pour les JO eux-mêmes, en cas d'obtention.

Autre point important, la vie quotidienne en période d'événement de cette ampleur. La durée courte des JO entraîne une mobilisation intense des équipements sportifs et des infrastructures. Certes, cela représente des investissements que nous pourrions ensuite réutiliser en matière de logement ou de transport. Mais cela vient aussi éprouver les capacités d'accueil de notre ville. Une étude sur les JO de Londres a montré que la pression sur les transports collectifs, qui sont déjà saturés comme une partie du réseau parisien et francilien, a représenté une hausse de 30% de la charge sur la durée de 1 mois des JO pour environ 18 millions de visiteurs. En parallèle, l'exposition universelle de Milan qui se déroule sur 6 mois, accueille 20 à 30 millions de visiteurs. En revanche, sur son réseau la charge est 3,5 fois moins importante. Nous n'avons jamais caché que notre préférence allait à la candidature de Paris à l'organisation de l'exposition universelle de 2025. Il semble que c'était également le choix de la Maire de Paris qui a visiblement été rattrapée par des enjeux nationaux qui nous amènent à discuter ce vœu ce soir.

A notre sens, l'accueil d'une grande manifestation culturelle qui permet la concorde entre les Etats, est prioritaire. L'expo universelle a permis l'émergence d'œuvres, aussi anecdotiques que la Tour Eiffel pour celle de 1900 ou le magnifique pont Vasco de Gama à Lisbonne pour celle de 1998. Cette candidature à l'expo universelle nous paraît plus opportune. Elle nous paraît tout aussi porteuse d'un message universaliste car le vœu convoque l'esprit du 11 janvier comme cela a été rappelé, tout autant symbole d'un Paris Ville Monde que nous souhaitons promouvoir. Or, il est clair que Paris n'obtiendra pas l'organisation deux années consécutives de deux manifestations internationales de cette envergure. Aussi, pour toutes les raisons exposées et parce que nous souhaitons privilégier les chances de Paris pour accueillir l'exposition universelle, nous voterons contre ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Petite souris que je suis, je me permets de préciser à ce stade que la rénovation de Bercy Arena n'a pas coûté 1 centime aux Parisiens et qu'elle a été autofinancée. Je répondrai sur le reste des éléments. M. MOULIN. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci et merci aux acteurs du sport pour leur présentation qui a lancé ce débat. Après le rapport d'étude d'opportunité, nous entrons dans une nouvelle phase de réflexion du monde politique et du monde économique qui doivent selon la formule du Secrétaire d'Etat aux sports, Thierry BRAILLARD « raccrochés les wagons à la locomotive qu'est le mouvement sportif ». Paris est une ville qui irradie, qui rayonne, Paris a de réels atouts à faire valoir, une attractivité, un vrai savoir-faire en matière d'organisation comme nous l'avons vu avec la coupe du monde de rugby ou bien l'Euro 2016. L'organisation d'événements internationaux est un accélérateur dans le développement de projets de territoires. Les JO constituent une opportunité exceptionnelle pour Paris, la métropole et la Région. Les JO sont un cap qui permettra de réaliser un grand pas en avant en termes de développement d'infrastructures, de développement économique et touristique, en termes d'avancée sur les grands projets de transports et urbains. Lorsque les grands événements sont construits avec le souci d'avenir, de manière à la fois ambitieuse et responsable, laissent un héritage matériel et immatériel qui modèlent nos sociétés et les inscrivent dans le futur. Au travers de l'agenda 2020 qu'il a adopté, le CIO entend lui-même faire des JO 2024, des Jeux exemplaires en termes de coût et d'héritage. La candidature parisienne telle qu'imaginée dans l'étude du CIO est tellement adaptée aux attentes du mouvement sportif international.

La création d'équipements pérennes, le village olympique dont l'héritage pourra se transformer facilement en logements sociaux et étudiants. Nous avons entendu parler de 4 500 logements. Nous entendons beaucoup parler ces derniers jours de politique volontariste de l'Etat. Soyons cohérents. Porter un grand événement, c'est aussi inviter l'Etat à investir sur nos territoires. Les infrastructures de transports publics dont certaines ont déjà des investissements programmés dans le cadre du Grand Paris Express, pourraient être accélérées. Une candidature va au-delà du sport, c'est un projet d'aménagement du territoire, c'est une ambition collective. Nous allons dépasser le périphérique, nous allons recoudre le tissu urbain.

Ces Jeux ont évidemment un coût mais ils sont moins coûteux que d'autres auparavant. Demander des efforts aux Français, c'est normal. Des infrastructures existent, le Vélodrome, le Stade de France qui a vocation à être le stade olympique. Certes, un budget de 6 milliards d'euros mais 2 milliards d'euros sont pris par le CIO, environ 50% est de l'argent public. Mais il faut que l'Etat investisse pour lancer la machine économique. Surtout ces Jeux doivent rapporter. Londres a été un bel exemple de Jeux qui ont rapporté. L'héritage a été réutilisé à 100%. Une étude officielle de Londres assure que la moisson de médailles s'est accompagnée de retombées économiques records, 9 milliards de livres soit près de 11,4 milliards d'euros proviennent de nouveaux contrats commerciaux signés pour l'occasion, d'investissements en provenance de l'étranger, de ventes diverses selon les calculs rendus publics par le Gouvernement et le Maire de Londres. Ces recettes sont supérieures aux dépenses engagées par le Gouvernement. 4 000 compagnies ont investi à Londres, près de 31 000 nouveaux emplois ont été créés et l'événement a permis de redévelopper des quartiers comme l'est de Londres qui en avait bien besoin. Les JO sont un booster touristique et une image de progrès.

Nous avons parlé de l'organisation de l'expo universelle mais nous ne sommes pas obligés de choisir soit l'un soit l'autre. Ce n'est pas un obstacle. Le périmètre, le cadre et le

calendrier sont différents. Notre pays a besoin de grands projets mobilisateurs, a besoin d'ambition positive afin d'impliquer nos citoyens, mobiliser notre jeunesse. C'est une démarche positive, généreuse sur laquelle notre ville va s'appuyer jusqu'en 2024 puis au-delà. 61% des Français sont déjà favorables, 20% très favorables à cette candidature. C'est le soutien populaire dont parlait notre collègue M. GREAU. Aujourd'hui, le débat démocratique est légitime évidemment. Mais demain, si les élus choisissent de soutenir cette candidature, il faudrait faire taire les polémiques politiciennes qui peuvent brouiller le message. Cette candidature, c'est une co-production entre le comité olympique et la ville hôte. Il faut entraîner les Français et les faire adhérer. Voter ce vœu est notre premier mouvement d'adhésion. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. MOULIN. Mme MONTANDON. Il vous reste un peu moins de 5 minutes pour votre groupe. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Je ne prendrai pas autant. Nous remercions les acteurs du monde sportif du 12<sup>ème</sup> arrondissement pour leur échange au sein de cette assemblée et pour leur enthousiasme. Un enthousiasme que nous partageons et que nous avons eu l'occasion d'exprimer pendant la campagne municipale avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Ainsi, nous apprécions le changement de position de la Maire de Paris et le soutien pour la candidature des JO 2024. En effet, la perspective d'organisation des JO est une opportunité pour notre ville mais aussi pour notre pays car c'est un catalyseur pour le monde sportif et ce sont des moments très forts, stimulants, fédérateurs pour le pays organisateur. Il nous paraît primordial que les politiques viennent en soutien à la candidature mais il est essentiel que ce dossier soit porté en premier lieu par le mouvement sportif, et que la Ville de Paris puisse lui laisser la latitude nécessaire pour porter ce dossier. La Ville doit faire confiance au mouvement sportif, à l'ensemble des sportifs et ne surtout pas polluer la candidature avec des initiatives telles que la lettre ouverte de Mme HIDALGO à M. HOLLANDE.

Mme ATLAN-TAPIERO a très bien expliqué que la candidature aux JO ne doit pas être mêlée à de telles communications. Nous allons avoir en face de nous des concurrents habitués, des concurrents très forts en termes de lobbying et de communication. Je pense notamment aux Etats-Unis. C'est pourquoi, aucune erreur de communication n'est permise.

Enfin, la candidature de Paris aux JO ne doit en rien souffler la candidature à l'exposition universelle qui elle aussi a toutes ses chances et qui doit être défendue avec énergie et passion. Nous serons très vigilants sur ce dossier. Nous voterons positivement le vœu déposé par l'exécutif. Je voulais savoir s'il y avait une raison pour que Roland Garros ne soit pas énuméré dans les considérants ? Je me demandais si vous considériez que cela faisait partie des petits équipements ou s'il est sensible de l'énumérer en ce moment par rapport à certains de vos partenaires ? Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Non. Vous voyez bien que nous n'avons pas de difficulté avec nos partenaires. Nous assumons pleinement que Roland Garros fasse partie des sites possibles pour les JO. Il reste encore deux intervenants. M. BOUIGUE. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Je voudrais saluer la présence des représentants de l'INSEP, de l'OMS et de Bercy Arena. Nous voyons très régulièrement les deux derniers mais le premier aussi puisque je me rappelle que le 11 mars dernier, nous étions avec la Maire du 12<sup>ème</sup> lors d'un hommage à 3 sportifs qui ont brutalement perdu la vie. Nous leur avons rendu hommage avec l'ensemble des sportifs du 12<sup>ème</sup> et plus généralement, des sportifs nationaux, des anciens élus, des anciens ministres toutes tendances confondues, et des ministres actuels. Ce moment était un beau symbole pour rendre hommage à Florence ARTHAUD, Camille MUFFAT et Alexis VASTINE mais aussi pour célébrer les valeurs du sport qui nous rassemblent. Je le dis car ce n'est jamais très simple de se décider à organiser de grands événements sportifs en France et encore moins lorsqu'il s'agit des JO pour toutes les raisons évoquées. Nous avons des exemples par le passé de JO entachés dans les valeurs et dans les principes par des irrégularités, par des malversations et par des manières de faire qui n'étaient pas à la hauteur des principes que les JO doivent porter. Néanmoins, je pense que les éléments économiques sont importants mais qu'ils ne doivent pas non plus être un frein. Il ne faut pas oublier le message derrière, le message que Paris veut porter pour restaurer cet olympisme. Quel message avons-nous à délivrer au monde pour restaurer cette confiance en l'olympisme et faire vivre ces valeurs ? Avons-nous avec l'organisation de ces Jeux, la possibilité de ne pas voir dans du gigantisme et dans du provisoire mais de construire des éléments durables pour l'avenir ? Avons-nous une capacité à travailler sur de la solidarité notamment la solidarité territoriale avec à la fois Paris et les communes riveraines et au-delà avec les territoires un peu plus loin en région ? Avons-nous des choses à dire sur ce que nous voulons faire du sport aujourd'hui ? Je le dis car à l'INSEP, vous travaillez en ce moment sur la reconversion des athlètes de haut niveau. Vous travaillez aussi sur la professionnalisation avec des partenariats en entreprise. Ce sont des enjeux que nous devons porter. Au-delà, c'est votre participation à la promotion du sport féminin notamment à la télévision. Mme KOMITES parlait de la diffusion des Jeux Paralympiques mais c'est également vrai pour le sport féminin, aujourd'hui très peu représenté sur les chaînes nationales. A un moment donné, les JO doivent permettre d'éclairer et d'amplifier tout ce qui est fait autour de ces valeurs. Pour une nouvelle gestion et une nouvelle ambition du sport, les JO sont un accélérateur. Il ne faut pas passer à côté.

Sur ces JO, il faudra que nous parvenions à articuler deux choses. Le sport de haut niveau, l'excellence que vous représentez mais aussi le sport tel qu'il est vécu au quotidien par des millions de jeunes dans les clubs et associations et qui sont le véhicule quotidien des valeurs. Comment articuler sur un arrondissement comme le nôtre, sur une Ville comme Paris et plus généralement en France ? Ces valeurs sont portées par l'excellence mais aussi au quotidien par les éducateurs, les dirigeants et bénévoles de la vie associative. Cette articulation est importante car c'est l'une des clés de la réussite sur la manière dont la population va s'approprier les JO. Si nous réussissons à faire le lien entre le sport de haut niveau et les clubs du terrain, je pense que nous aurons réussi quelque chose. Le 12<sup>ème</sup> pourrait être un bon terrain d'expérimentation à la fois dans la préparation et dans l'organisation de ce genre d'événement.

Je pense que Paris dispose, pas seulement par le message délivré en janvier 2015 au monde, d'une attractivité avec des établissements existants qui sont des atouts pour cette candidature. Il ne faut pas les négliger. Je sais qu'il y a une force inhérente au pessimisme devant le gigantisme de ce type d'organisation mais il faut parfois forcer le destin et se dire que nous avons des choses à dire en matière sportive. C'est peut-être là-dessus que réside la force de la candidature de Paris. Restaurer l'olympisme et montrer une autre facette de l'olympisme que celle qui a été un peu trop dévoyée ces dernières années. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. M. GREGOIRE. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Tout d'abord, je remercie les représentants du mouvement sportif pour leur témoignage en faveur de cette mobilisation autour des JO. Mais il est normal que certaines souris n'aient pas le fromage M. GREAU. Je vais revenir sur quelques arguments très forts et quelques contre arguments qui ont pu traverser l'esprit de la Maire de Paris, et peut-être de certains d'entre nous, et dire pourquoi ils semblent lever aujourd'hui.

Les JO, ce n'est pas une aventure de Paris ni celle d'une métropole, c'est l'aventure d'une Nation toute entière. C'est la France qui accueillera les JO. Les répercussions positives de l'organisation de cet événement dépasseront les frontières de la métropole. Il est important de s'assurer que l'orientation d'organisation des Jeux, serve les idéaux de l'olympisme. Evidemment, participer est plus important que gagner. Mais il faut aussi que ce soit une mobilisation citoyenne, que ce soit en direction de la pratique sportive quotidienne, que ce soit favorable à l'investissement public en faveur de l'aménagement du territoire. J'ai une pensée toute particulière pour le territoire si proche de la Seine-Saint-Denis et qui illustre tant les fractures territoriales et les inégalités de nos jours. Tout cela doit être mobilisé pour s'assurer que les Jeux Olympiques soient utiles à toute la population et au pays tout entier.

Il y a eu deux registres d'objection dont nous avons débattu il y a quelques mois. Pourquoi ces objections sont en passe d'être levées ? Premièrement, c'est un sujet de gouvernance. Parmi les nombreux points de faiblesse de 2012, je ne crois pas que la mobilisation personnelle de Bertrand DELANOE en soit une. Je vous le dis comme je le pense. En revanche, il a pu apparaître que le mouvement sportif lui-même devait être plus moteur dans une candidature. A l'époque, les conditions n'ont pas été réunies pour que ce soit le cas. La Maire de Paris et de grands responsables politiques l'ont dit dans les médias, ils ne devront pas être les principaux porteurs de cette candidature et qu'il revenait au mouvement sportif de porter cette candidature au premier chef.

Un point d'inquiétude doit rester dans nos esprits à savoir la contrainte budgétaire. Il n'est pas illégitime de s'interroger sur l'opportunité d'organiser des JO dans le contexte budgétaire que notre pays connaît et dans le contexte budgétaire que connaît la Ville de Paris. Pourquoi cet élément est-il en partie levé ? La Maire de Paris n'a pas forgé cette conviction dans le marc de café ou en se regardant dans la glace, elle l'a fait au regard de l'excellent rapport de préfiguration qui lui a été remis. Ce rapport dit qu'il y a eu des investissements importants engagés en faveur d'infrastructures sportives majeures, qui permettent d'accueillir dans de très bonnes conditions pour le territoire parisien, un certain nombre d'événements sportifs majeurs. Ils ont été cités, Bercy Arena, Roland Garros, le Parc des Princes, le stade Jean Bouin etc. je pense aussi à l'INSEP même si ce ne sera pas pour l'organisation d'événements mais comme base arrière d'entraînement de certaines délégations. C'est très important. D'une certaine manière, nous avons déjà réalisé une copie d'investissements structurants pour l'organisation de ces Jeux et nous n'avons pas besoin de les remettre sur la table. L'enjeu est plutôt autour de la candidature aux JO, d'organiser le village olympique, le media center, une infrastructure de transports. Pour l'intérêt du territoire de Seine-Saint-Denis, pour l'intérêt de la construction de la métropole du Grand Paris, c'est là qu'il faudra concentrer les investissements. Il est évident que l'Etat, la Région, les départements seront appelés à contribuer fortement. Mais c'est l'Etat qui portera principalement les investissements d'infrastructures majeures en Seine-Saint-Denis. Des chiffres sont donnés, ils sont ambitieux mais traduisent plusieurs ambitions très précises. 100 millions d'euros pour la candidature. Avec l'expérience de 2012, la Maire de Paris ne veut pas s'engager à la

légère. Il n'est pas question de candidater sans maximiser toutes les chances de gagner cette compétition.

Pour l'organisation de ces JO, l'investissement prévu pour les collectivités publiques et pour l'Etat, ne sera pas du tout à hauteur de 100 millions d'euros puisque la plupart des investissements seront portés par des partenaires privés. Si nous gagnons, l'objectif est d'avoir un budget global de 6 milliards d'euros. Je rappelle que de nombreux investissements sont déjà inclus dans le PIM en termes d'infrastructures de sport de proximité et notamment d'investissements en faveur du logement. 6 milliards d'euros, c'est une enveloppe basse, le témoignage de Jeux sobres, avec une empreinte écologique maîtrisée. En se fixant cet objectif modeste d'engagement, c'est être clair vis-à-vis du CIO sur les Jeux que nous voulons dessiner pour Paris en 2024 et c'est aussi s'assurer d'une juste utilisation des deniers publics. Il est important de continuer le débat sur cet aspect financier car il faut faire preuve de pédagogie auprès des Parisiens, des Franciliens, des Français. Si l'Etat et la Ville de Paris décident de soutenir le mouvement sportif en faveur d'une candidature, ce n'est pas pour gâcher de l'argent comme je peux l'entendre parfois mais pour construire une dynamique collective qui nous rassemble tous. Je suis heureux de constater qu'aujourd'hui, chacun avec nos nuances, cette candidature est transpartisane, rassemble de manière positive. La concertation aura lieu pour les modalités pratiques. Mais un engouement populaire se dessine de manière incontestable. Le nier, c'est nier l'évidence. Nous devons réussir tous ensemble, toutes formations politiques rassemblées, les conditions d'une candidature qui puisse aboutir positivement. Le décider formellement dans les mois à venir puis réunir toutes les conditions, quels que soient les aléas de la vie politique, pour que Paris puisse organiser ces Jeux en 2024. C'est une formidable opportunité. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci aux uns et aux autres. Quelques compléments. Cela ne nous empêche pas de continuer à investir pour le sport de proximité. Je vous confirme que nous avons bien un pas de tir à l'arc sur le site de Léo Lagrange. Je vous invite à le visiter. Il a été réalisé il y a peu. Nous allons tenir nos engagements en termes de construction de gymnases. Nous allons bientôt lancer la construction d'un nouveau gymnase dans le quartier de Bercy. Ceci nous permettra de renforcer les espaces dédiés aux arts martiaux, en particulier à la boxe dans le 12<sup>ème</sup>. Vous pointiez ce déficit. JO ou pas, nous continuerons à investir pour le sport de proximité dans le 12<sup>ème</sup>. Cette candidature peut bénéficier au sport de proximité car elle va accélérer les investissements dans les équipements sportifs qui bénéficieront à tous à la fin des JO. Nous allons investir pour donner plus d'accessibilité à nos équipements sportifs et à nos structures d'hébergements parisiens. Nous allons accueillir beaucoup de sportifs en situation de handicap et nous serons amenés à accélérer notre mise en accessibilité. Un investissement accéléré également dans les transports en commun. Ces investissements accélérés ne seront pas tous réalisés par la Ville de Paris. Ils seront évidemment pris en charge par la Région Ile-de-France et par l'Etat. Cette candidature est aussi une manière de forcer l'Etat à investir dans la Région Ile-de-France. C'est pourquoi, il faut que nous nous mobilisions tous sur cette candidature. Elle n'est pas exclusive. Elle n'exclut pas la candidature à l'expo universelle. La Maire de Paris comme d'autres l'ont dit. Ces deux candidatures ont des calendriers et des modalités d'organisation différents, complémentaires et qui peuvent être menées en parallèle, tout en se nourrissant des expériences du passé. Il faut regarder avec lucidité nos propres expériences comme celles des autres capitales. Il nous faut faire cela de manière assez rapide puisque le calendrier est assez serré. Il faut que les élus parisiens se décident très vite pour que les sportifs aient le temps de préparer un dossier technique de qualité. Si nous y allons, à partir de septembre tout ira très vite. Il faut que nous soyons prêts et que nous nous donnions tous les moyens pour aboutir. C'est pourquoi, la Maire de Paris a voulu que nous évoquions ce sujet aujourd'hui en Conseil d'arrondissement et dans 15 jours au Conseil de Paris. Je vous propose désormais de passer au vote sur ce vœu. »

**- VŒU (12-2015-007) : Vœu relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.**

Considérant l'amour de Paris pour le sport, la passion des Parisiens pour la pratique sportive et l'histoire commune de Paris et de l'Olympisme ;

Considérant que Paris compte près de 700.000 pratiquants réguliers de sport, dont plus de 354.000 de licenciés sportifs dans 114 disciplines, plus de 3000 clubs répartis dans plus de 400 équipements et que plus de 400 Millions d'Euros seront investis dans les 5 prochaines années pour enrichir encore cette passion collective et la rendre plus inclusive et plus ouverte à tous ;

Considérant l'implantation actuelle de très nombreux clubs dans les arrondissements dont la mobilisation massive des pratiquants en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques constituerait un atout majeur pour la candidature de Paris ;

Considérant la qualité des infrastructures sportives de haut niveau dont Paris et la métropole bénéficient : Bercy Arena, Jean Bouin, Parc des Princes, Stade de France, Vélodrome de Saint Quentin, Grand Palais notamment ;

Considérant l'atout considérable que constituerait pour la pratique du sport de proximité la construction de nouveaux équipements ;

Considérant qu'il est de la vocation de Paris d'accueillir et de recevoir le monde et que les grands événements participent de cette vocation. C'est à ce titre que Paris recevra par exemple l'Euro 2016 de Football, Le Championnat du Monde de Handball en 2017, le Championnat du Monde de Hockey sur Glace en 2017, Les Gays Games et la RyderCup en 2018 ou encore la Coupe de Monde de Foot Féminin en 2019 ;

Considérant que ces grands événements sportifs quand ils sont construits avec les habitants et dans le souci de l'avenir laissent un héritage matériel et immatériel qui modèle nos sociétés pour plusieurs générations et constituent un accélérateur en terme de développement de notre territoire ;

Considérant que le 11 janvier dernier, les Parisiens, et plus largement les Français, ont adressé au Monde un message universaliste, l'envie d'affirmer des valeurs de solidarité, de liberté et de respect mutuel qui résonnent également dans les valeurs olympiques ;

Considérant qu'il subsiste toujours des fractures territoriales dans la Métropole qu'un investissement rapide et important à l'occasion des Jeux Olympiques permettrait de résorber avec détermination ;

Considérant en particulier qu'il se trouve dans l'axe Paris - Seine-Saint-Denis l'énergie d'un territoire jeune et dynamique, symbole d'une ville et d'une métropole Monde ;

Considérant que cette jeunesse jouera un rôle moteur dans le développement de la Métropole et de la Région Capitale et qu'il s'agit donc au plus vite de l'impliquer, l'associer et lui permettre de bâtir notre futur, par exemple à l'occasion d'une candidature Olympique ;

Considérant que la candidature de Paris à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 permettrait d'impulser dans notre pays un message et une dynamique forte pour les futures générations en conjuguant les valeurs universelles de l'olympisme et les valeurs fondatrices de notre République ;

Considérant la nécessité de développer les pratiques sportives pour qu'elles soient accessibles à toutes et à tous ;

Considérant la mission confiée par l'Etat et le mouvement olympique français à Bernard Lapasset, Président du CFSI, de réaliser une étude d'opportunité concernant une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Considérant la méthode de concertation choisie par Bernard Lapasset d'associer le monde sportif et de nombreux acteurs institutionnels publics et privés au sein d'ateliers thématiques ;

Considérant que ces ateliers thématiques ont formulé des propositions s'articulant autour de trois grands axes : *Un projet pour une France ambitieuse, solidaire et enthousiaste ; un projet au service de la population, des territoires et de l'économie ; un projet participatif, responsable et ouvert sur le monde ;*

Considérant que l'étude s'est également attachée à définir, élaborer et évaluer des scénarios d'implantation des sites de compétition et d'entraînement ;

Considérant que le 7 novembre 2014, la Maire de Paris a rappelé le nécessaire respect du calendrier du mouvement sportif olympique et a formulé trois exigences essentielles pour une candidature de Paris : **L'éthique et la transparence** dans la façon dont on traite les dossiers des villes ; **Un modèle économique nouveau** : « Il n'est plus envisageable de répondre à une surenchère d'équipements dont nous n'avons pas besoin, de se retrouver dans une situation où l'économie des villes est fragilisée. Une candidature doit au contraire apporter du progrès et du développement économique, donc le modèle économique est quelque chose de crucial » ; **Le caractère environnemental** : « L'impact environnemental des Jeux doit être pris en considération comme une donnée à part entière. Ce seront des Jeux dans un monde qui est en crise et en mutation, qui connaît un défi climatique sans précédent. Alors que notre ville et notre pays auront la fierté d'accueillir la conférence sur le climat en 2015, l'exigence environnementale ne peut pas être traitée avec légèreté » ;

Considérant les enseignements tirés des candidatures précédentes et l'analyse fine des retombées des éditions précédentes ;

Considérant les 40 mesures adoptées par le CIO en décembre 2014 dans le cadre de l'agenda olympique 2020 pour des Jeux responsables, soutenables et durables ;

Considérant la remise du rapport par le mouvement sportif olympique français à la Maire de Paris le 12 février dernier ; que le rapport a précisé les conditions d'une candidature, expertisé les coûts et les investissements nécessaires, posé des exigences environnementales et durables ;

Considérant les avis favorables recueillis à l'occasion d'une présentation de l'étude d'opportunité aux maires d'arrondissement et aux présidents de groupe du conseil de Paris le 12 février, aux acteurs de la Métropole du Grand Paris et de la Région Ile-de-France le 13 février et aux décideurs économiques publics et privés le 19 mars 2015 ;

Considérant la nécessaire adhésion et mobilisation des Parisiens, des Franciliens et de l'ensemble des Français avec une attention toute particulière en faveur de la jeunesse ;

Considérant l'importance de la mobilisation des clubs de proximité pour mobiliser leurs licenciés ;

Considérant que l'organisation des Jeux de 2024 constituerait une opportunité exceptionnelle en termes de développement de nos infrastructures et de développement de nos territoires notamment en termes économiques, touristiques et urbanistiques ;

Considérant qu'un investissement rapide et important à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques permettrait d'accélérer significativement l'aménagement des territoires et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en matière d'emploi, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de lutte contre la pollution, de transport et de logement ;

Considérant la possibilité d'organiser un plan spécifique durant les quatre ans de l'olympiade à destination des écoles, collèges, lycées, universités pour développer l'éducation physique et sportive et l'accès de toutes et tous au sport ;

Considérant qu'une candidature réussie nécessite de libérer toutes les énergies de la Métropole du Grand Paris, du pays et de sa capitale pour un projet de société commun qui dessine un nouvel horizon sans relégation de territoires ;

Considérant la démarche de la Maire de Paris auprès du Président de la République visant à lui soumettre les conditions et garanties à rassembler pour une candidature réussie à l'organisation des Jeux de 2024 telles que la nécessité de conforter le mouvement sportif comme leader de la candidature, de bâtir une gouvernance resserrée et de garantir à la Ville de Paris les moyens nécessaires au respect de ses engagements municipaux ;

Considérant les expressions favorables à une candidature qui se sont exprimées lors du Conseil de Paris de mars 2015.

**En conséquence, et sur proposition de la Maire de Paris, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris décide :**

- **De s'engager pleinement en faveur d'une candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;**
- **De soutenir le mouvement sportif et les athlètes comme chef de file de cette candidature ;**
- **De participer à cet effet et jusqu'à l'été 2015 aux travaux d'approfondissement du projet au sein d'une association dédiée, présidée par Bernard Lapasset et réunissant l'Etat, la Ville de Paris et la Région Ile de France ;**
- **De veiller à la bonne coordination des trois institutions publiques pour mettre en œuvre des outils et dispositifs de concertation à l'échelle parisienne, métropolitaine et nationale afin d'associer les citoyens à l'élaboration du projet et à sa promotion ;**
- **D'agir pour que le projet réponde aux besoins des populations locales et au développement du sport pour toutes et tous et pour que le financement de la candidature ne se fasse pas au détriment des politiques municipales ;**

**D'assurer une concertation exemplaire et ambitieuse avec les habitants et la société civile et économique, du dépôt de la candidature à l'éventuelle organisation des Jeux, et en particulier de prévoir au cours des six prochains mois à Paris des réunions publiques et un site dédié à la participation des citoyens et de soutenir les initiatives que prendront les arrondissements.**

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-030 VOEU)



- DU 20150010 : *Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e).*

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Nous ne pouvons que nous réjouir que le projet de la petite ceinture réapparaisse et ce en période non électorale. Depuis 2001 malgré de nombreuses promesses et annonces, trop peu de choses ont été réalisées sur la petite ceinture. La Coulée verte dans le 12<sup>ème</sup> qui va de Bastille à la Vallée de Fécamp, pour sa partie aménagée du moins, a été créée sous la mandature de droite, sous Jacques CHIRAC et Paul PERNIN et a servi d'exemple notamment pour la création de la *Greenline* à New York qui est une coulée verte aménagée de manière totalement continue et cohérente.

Cette délibération est un peu abstraite. Je vais vous demander quelques précisions. Les aménagements projetés nous apparaissent très ponctuels, sans vision globale du projet. Il en ressort une vision parcellaire avec des aménagements décousus. Je vous dis cela car le vocabulaire utilisé dans la délibération est le suivant : tronçon, espace, séquence. Nous ne voyons pas de vision globale de ce projet ni de continuité. Peut-être, est-ce la réversibilité pour laquelle vous vous êtes engagés avec vos partenaires communistes qui font que vous ne pouvez pas envisager une continuité dans le projet. Peut-être, pourriez-vous nous en dire un peu plus. J'aurais voulu savoir si vous avez des projets déjà identifiés même si je sais qu'il va y avoir un appel à projets. Je voulais avoir des précisions sur la manière dont vous comptez faire des conventions d'occupation qui pourront être consenties à des porteurs de projets. Avez-vous des idées à ce sujet ? Est-ce que ce seront des espaces réduits qui seront financés par une convention d'occupation ?

Nous allons voter positivement cette délibération car nous souhaitons que la Coulée verte puisse être continue. Je vous rappelle le projet qui a été soumis et que nous aurons peut-être l'occasion de discuter avec vous à savoir le projet que nous avons défendu durant la campagne municipale. L'idée était de créer une ligne de vie avec cette idée de continuité tout le long de la Coulée verte, avec une piste cyclable protégée et intégrale, avec un espace naturel permettant d'avoir de nouveaux jardins intégrés, mais aussi un lieu de vie accessible tourné vers la culture urbaine et la pratique du sport. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme MONTANDON. Vous m'aviez interpellé lors du dernier Conseil d'arrondissement sur l'avenir de la petite ceinture et je vous avais dit que nous en reparlerions prochainement. C'est le cas ce soir. Mme HONORE. »

**Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Le libellé de cette délibération m'apparaît austère au vu de son contenu puisqu'il s'agit-là de la traduction administrative et juridique de l'ouverture prochaine au public de tronçons de la petite ceinture ferroviaire. Je pense que c'est une excellente nouvelle dont nous devons nous réjouir. C'est un réel plaisir pour moi de saluer la présentation de ce protocole cadre qui va permettre enfin, la réalisation d'un rêve pour de nombreux Parisiens. L'aménagement des tronçons de la petite ceinture qui ne sont plus consacrés à la circulation ferroviaire, vont être aménagés en zones de respiration, d'activité de loisirs, de promenade voir d'agriculture urbaine. En effet, Paris est l'une des villes d'Europe les plus peuplées et dont la densité est la plus élevée, 21 347 habitants/km<sup>2</sup>. La Ville a aménagé 60 hectares d'espaces verts sur les deux dernières mandatures. Elle s'est engagée à végétaliser la ville partout où cela sera possible. Elle s'est fixé un objectif de 30 hectares entre 2014 et 2020.

En ce qui concerne la petite ceinture, il s'agira d'accompagner la nature qui s'est naturellement installée sur cette friche industrielle de 50 hectares qui représente un véritable poumon vert pour Paris et un corridor écologique extraordinaire. Les élus de la majorité municipale, en particulier ceux du 12<sup>ème</sup>, se sont mobilisés dès 2001 pour trouver un accord avec RFF afin d'engager des aménagements permettant d'ouvrir ces espaces aux Parisiens. Dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, l'emprise de cet espace, les aménagements déjà réalisés, en l'occurrence le square Charles Péguy prolongé avec son sentier nature et son jardin partagé, le jardin partagé Claude-Decaen. Et l'attachement des habitants de la petite ceinture était particulièrement important. Lorsque la Ville a affirmé en juillet 2012 sa volonté d'organiser une conférence de consensus sur la petite ceinture, en y associant les arrondissements concernés, le groupe Ecologiste a demandé à ce que la concertation parisienne envisagée, organise une concertation au sein même de l'arrondissement avec les habitants, les conseils de quartier et les associations, de manière à ce que les conclusions de cette concertation aient vocation à alimenter la concertation parisienne. C'est ce qui s'est produit. Cette demande a été élargie par la majorité municipale dans tous les arrondissements concernés.

La réunion organisée sous forme d'atelier en mairie du 12<sup>ème</sup>, le 7 février 2013, a regroupé plus de 100 participants, tous très enthousiastes de participer à cette concertation citoyenne. Lors de la clôture de la réunion publique de synthèse de la concertation du 14 février 2013 dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement sur le devenir de la petite ceinture, Anne HIDALGO qui était alors Première adjointe au Maire de Paris, chargée de l'urbanisme et de l'architecture, avait expliqué qu'il n'était plus question d'opposer urbanisme et écologie. A ce titre, elle avait tenu à souligner le travail réalisé avec Fabienne GIBOUDEAUX, alors adjointe au Maire de Paris, chargée des espaces verts et de la biodiversité pour faire en sorte que le plan local d'urbanisme intègre parfaitement cette approche. Mme HIDALGO avait également affirmé que la petite ceinture ne devait pas être constructible, y compris sur ses parties latérales qui avaient justement permis à la nature de se déployer. Elle avait précisé que seuls les aménagements légers seraient envisageables. En résumé, cette phase de concertation a permis de faire émerger des grands principes et des attentes partagées, réversibilité des aménagements, conservation de la continuité du linéaire, préservation du caractère unique de la petite ceinture, valorisation du patrimoine, mixité des usages, ouverture au public et sauvegarde du corridor de biodiversité.

Nous voilà ce soir avec la présentation de ce protocole entre la Ville et la SNCF, à notre assemblée, à l'aube d'un événement quasi historique car tant attendu. Je remercie Mme KOMITES et M. MISSIKA d'avoir menées ces négociations et d'être parvenus à ce protocole et à ce calendrier. Nous souhaitons que la concertation engagée sur le devenir de la petite ceinture au niveau des arrondissements limitrophes, soit instaurée à nouveau au cours de cette nouvelle période de construction qui s'offre à nous, avec les habitants, les associations et les conseils de quartiers. A ce propos, nous sommes en relation avec le groupe Ecologiste du 18<sup>ème</sup> arrondissement qui a souhaité exprimé un certain nombre de demandes, notamment l'intégration d'une portion du 18<sup>ème</sup> dans le projet de protocole. Nous souhaitons que le dialogue s'instaure et qu'un accord puisse être trouvé avec cet arrondissement. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme ROTA. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. La petite ceinture ou la Coulée verte est un essentiel de notre arrondissement. Les 5 km aménagés dans notre arrondissement sont un lieu de souvenir pour tous les enfants de l'arrondissement et donc pour nous. Nous sommes tous attachés à cet espace paisible. Ce débat ne cesse de revenir depuis des années. Comme le rappelle la

délibération, des concertations se sont tenues entre 2011 et 2013 sous forme de réunions et d'ateliers. Des attentes très fortes ont été dégagées, la préservation de la circulation douce, la préservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine existant. Notre projet a toujours été clair. Nous défendons depuis le début une seule utilisation harmonisée, une boucle cyclable et de randonnée, avec transformation des gares restantes en lieux de culture ou de loisirs, accessibles au plus grand nombre. La programmation fait part d'un plan de programme pour fin 2015. Nous allons encore repartir dans une concertation sur le devenir de la petite ceinture et de ses gares restantes pour savoir ce que nous allons en faire. Je pensais que nous avions déjà nos grandes priorités suite à 2011 et 2013. En tout cas, nous serons attentifs et participatifs à ce plan de programme qui sera le véritable enjeu de la petite ceinture et qui définira pour de bon, son utilisation définitive. Nous voterons pour cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme ROTA. M. MOULIN. »

**M. MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Effectivement, c'est un protocole cadre qui introduit un plan de programme pour le devenir de la petite ceinture. Tout d'abord, j'anticipe sans doute certains débats, la vocation ferroviaire dont nous parlons depuis 2001, est à mon sens mais peut-être que je me trompe, un mythe. Ce n'est pas la peine d'y être opposé ou d'y être favorable puisque RFF et la SNCF aujourd'hui, maintiennent l'idée que nous pourrions faire du Fret et rien n'avance. Partons de cette situation pour préparer l'avenir. De toute manière, les riverains ne souhaiteraient pas non plus revoir cette vocation ferroviaire. Interrogeons-nous sur ce qui n'est pas dans cette délibération c'est-à-dire le devenir des anciennes gares de la petite ceinture qui n'est pas explicitement évoqué dans ce protocole. La Ville de Paris devra accentuer ses démarches afin de faire rejoindre toutes ces anciennes gares pour qu'elles participent au rayonnement de la petite ceinture et à l'animation de cet équipement qui deviendra public, et à l'équilibre financier de son entretien et de son aménagement. Il faut prendre exemple sur les Berges de Seine. Dans la délibération, il est indiqué que des conventions d'occupation pourront être consenties à des porteurs de projet, à côté des activités culturelles des espaces naturels. On peut imaginer des cafés, des restaurants voire des lieux de vie nocturne avec des redevances versées à la Ville de Paris. Il ne s'agit pas de privatiser la petite ceinture mais d'adapter une programmation sur certains tronçons. Nous pourrions faire un appel à projets innovants dans le même esprit que réinventer Paris, pour la mise en concession de voûtes, de dessous d'ouvrages aériens, d'accès condamnés, de tunnels ou de locaux non utilisés. Enfin, la Ville doit envisager le futur avec une programmation équilibrée, une valorisation innovante et ciblée par tronçon dans l'esprit de ce qui est fait pour la *Highline* à New York. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. MOULIN. M. BONNET, j'imagine que vous allez répondre à quelques éléments évoqués par M. MOULIN. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues, cette délibération nécessite un débat un peu plus approfondi que celui de ce soir. Je pense que la petite ceinture, la PCF, a beaucoup plus d'ambition pour l'avenir que ce que nous donnons aujourd'hui. Nous sommes là pour essayer de porter cette ambition pour l'avenir.

La PCF est classée par la SNCF comme un enjeu national. Elle est classée au réseau ferré de France national. Elle est aussi classée défense par le Ministère de la Défense. Elle est

intégrée dans le plan et dans le schéma des déplacements et des transports de la Région Ile-de-France. Une étude de l'APUR a été réalisée. Elle recommande explicitement de préserver la petite ceinture ferroviaire pour des enjeux stratégiques de Fret, de transports en Ile-de-France. Nous sommes en train de délibérer sur un sujet régional voire national dans sa stratégie pour en faire un sujet local-local.

J'alerte. Nous ne pouvons pas décider pour la Région, pour les autres. Nous ne pouvons pas décider sur quelque chose qui fait partie d'un schéma stratégique national en termes de Fret au moment où la Maire de Paris, son adjoint aux transports nous disent qu'il faut sortir du diesel et sortir les camions de la route qui sont les principales raisons des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution. Surtout une année où nous allons organiser la COP21 dont l'un des enjeux est de développer le Fret sur le rail et sur le fleuve pour détourner les marchandises qui passent par camion. Ce matin lors de la Mission fabriquée à Paris, un représentant de la DEM nous a dit que 25 000 tonnes de déchets sortent par camion de Paris par an seulement pour le BTP. Nous avons là un outil avec des pénétrantes, avec des gares, avec des rails, qui est une alternative au report modal de l'ensemble des marchandises, de problématiques soulevées du fait des pics de pollution et nous allons en faire un corridor de respiration. J'entends l'argument qui dit que les Parisiens ont droit à des espaces verts puisque nous sommes l'une des capitales les plus denses du monde. Bien sûr mais faisons comme le logement social. Regardons arrondissement par arrondissement. Regardons le taux d'espaces verts dans le 12<sup>ème</sup> et le taux dans d'autres arrondissements du centre de Paris. Et regardons la densité par arrondissement. Vous savez que le 12<sup>ème</sup> est un poumon vert de Paris avec le bois, les parcs comme celui de Bercy, les jardins comme celui de Reuilly.

La question réside dans l'ouverture de certains tronçons. La question de la continuité est posée. Je rappelle aux Ecologistes des propos d'Yves CONTASSOT en 2013 au moment de la concertation. Il nous disait que « la petite ceinture mérite mieux que le processus de concertation expédiée par le Maire de Paris dont il semble déjà connaître les conclusions si on en croit la déclaration de la première adjointe. Tout cela n'est pas sérieux, on a l'impression d'une fuite en avant pour sortir avant 2014, un projet électoraliste peu sérieux. Il ne faut pas la couper en morceaux. Cela mettrait en péril le potentiel de la petite ceinture ».

Nous avons comme objectif de construire dans chaque arrondissement, des plates-formes logistiques. Comment allons-nous irriguer ? Il y a la petite ceinture. Une proposition vous est faite Mme la Maire sur votre plateforme de budget participatif où 120 soutiens et 61 commentaires ont été postés. Il est proposé de développer un train de découverte à vitesse réduite et la mixité des usages de la petite ceinture avec un train qui complète les aménagements de promenade. Pourquoi ne pas choisir cette orientation ?

M. MOULIN, des trains spéciaux ont été organisés en 1999, en 2003 sur la petite ceinture avec 800 à 1 000 personnes à chaque montée sur ce train touristique. En novembre, il y a eu des travaux sur la petite ceinture. Des wagons ont circulé. Pendant deux mois, personne ne s'est plaint. Puisque nous parlons des riverains et des nuisances, je voudrais savoir qui autour de la table est riverain ? Il n'y en a qu'un seul. C'est moi-même. Je pense que la demande des riverains c'est aussi la sécurisation. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. BONNET. Mme KOMITES. »

**Mme KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Cette délibération est très importante. Elle montre bien le changement de méthode et d'approche de la petite ceinture avec nos partenaires de la SNCF et de RFF. Aujourd'hui,

nous ne sommes plus dans une relation uniquement commerciale qui vise à ouvrir et à louer des tronçons de la petite ceinture comme on l'a fait dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements mais bien à travailler sur une relation de co-aménageurs avec une superposition d'affectations qui permet de garder cette réversibilité. Une réversibilité à laquelle M. BONNET, nous nous sommes engagés ensemble pendant la campagne électorale.

Oui, nous préservons la petite ceinture aujourd'hui. Ce n'est pas parce que nous allons l'aménager qu'à long terme il ne pourrait pas y avoir des aménagements ferroviaires. Nous allons développer sur cette petite ceinture, un certain nombre d'aménagements ludiques, sportifs, préservant l'agriculture, des jardins partagés, développer des buvettes, travailler sur des ouvrages existants. L'idée est d'avoir de la mixité d'usage sur les tronçons et permettre à tous les Parisiens de s'y retrouver.

Nous travaillons avec la Ville et la SNCF pour avoir une meilleure approche de l'état des structures, aussi bien des réseaux que des voûtes et des tunnels pour voir ce que nous pourrions y faire et passer des conventions avec nos partenaires. Pour répondre à Mme ROTA, oui l'idée d'une piste cyclable est à l'étude même si la configuration actuelle permet difficilement de faire le tour. Mais nous regardons cela avec beaucoup d'attention. Sans vouloir refaire une concertation complète de la petite ceinture car cela n'aurait pas beaucoup d'intérêt et ce n'est pas ce qu'attendent les Parisiens. L'idée est tout de même que les maires d'arrondissement avec les associations et les conseils de quartier, puissent se saisir de ce sujet pour mener une concertation locale.

Pour répondre à Mme HONORE, nous travaillons sur le 18<sup>ème</sup> arrondissement où il n'y a pas de convention de superposition d'affectation soit pour en mettre une, soit pour mettre des conventions qui permettront de continuer à élargir le travail sur la petite ceinture. Aujourd'hui, des tronçons vont être aménagés ce qui ne signifie pas que nous ne pourrions pas continuer durant la mandature à investir les zones hors zone ferroviaire, de manière à travailler tout en préservant la biodiversité de cette petite ceinture. L'idéal est de pouvoir aménager et permettre aux Parisiens d'utiliser le maximum d'espace d'ici 2020. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme KOMITES. M. BOUIGUE pour répondre aux questions des uns et des autres. »

**M. BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Je vais essayer d'être rapide. Mme MONTANDON, je suis d'accord sur la vision globale et la vision parcellaire. Je pense que nous pouvons aussi décaler le regard en se disant que finalement la petite ceinture n'est pas uniforme. Elle a des tronçons caractéristiques et caractérisés. Cela permet aussi d'avoir des projets totalement différents d'un tronçon à l'autre. Je prends des exemples. Nous n'avons pas de gare en tant que telle ni de patrimoine à restaurer ou à transformer sur la partie propre au 12<sup>ème</sup>. Il y en a ailleurs. Cela donne une coloration très différente aux projets que nous pouvons y mener. Le fait que nous ayons des tunnels ou pas, le fait que ce soit actuellement accessible ou pas, nous ne pouvons pas avoir exactement les mêmes projets derrière. Je pense que ce sont plutôt des tronçons de projets qu'une vision parcellaire.

Sur la réversibilité, tout a été dit par Mme KOMITES. Nous avons dit que cette réversibilité était importante pour ne pas s'engager dans des projets qui apparaîtraient obsolètes dans quelques années ou plus du tout en adéquation avec les envies de la population. Les projets de bétonisation sont difficilement réversibles. Il est bien d'aller vers des projets plus légers et plus respectueux de l'environnement où ils sont intégrés.

Sur les projets identifiés, non en tant que tels. Mais oui car des cadres ont été précisés. Mme ROTA a fait référence aux grands objets qui ont été l'aboutissement de la concertation 2011/2013 et au processus de concertation avec les conseils de quartier.

L'idée n'est pas de réaliser une piste cyclable qui fasse tout le tour car ce n'est pas possible ni de faire un site bétonné. L'idée est de développer des itinéraires, une piste cyclable plus modulaire et intelligente, respectant à la fois l'environnement et le principe de réversibilité.

Pour répondre à M. BONNET, je ne suis pas très sensible à l'idée que le 12<sup>ème</sup> soit suffisamment doté d'espaces verts et qu'il ne faille plus réaliser d'espaces verts. J'aime le projet de jardin de 5 000 m<sup>2</sup> à la caserne de Reully, j'aime le projet au jardin Debergue. Ce sont des projets au service des espaces verts et de l'environnement. Je ne pense pas que l'on puisse parler de seuil de saturation en termes d'espaces verts. D'autre part, j'entends les plans stratégiques pour demain. Nous ne sommes pas en train de dire qu'il n'y a pas de plan stratégique pour demain mais de dire qu'il y a un plan pragmatique pour aujourd'hui. Il y a une volonté de la population de bénéficier de cet espace de la petite ceinture sans remettre en cause les plans stratégiques qui viendront dans quelques années. Il s'agit d'un espace avec une identité particulière que nous avons envie de préserver en tant que tel avec tout ce qu'il offre comme possibilités. Il y a un point sur lequel, je ne vous suis pas M. BONNET. Ce n'est pas parce que l'on est un élu proche de la petite ceinture que l'on a plus le droit de s'exprimer dessus qu'un autre. Il ne s'agit pas de s'exprimer en fonction du lieu géographique où l'on habite pour se justifier. Nous sommes des élus de l'arrondissement, nous avons donc les compétences pour nous intéresser à tous les territoires qui concernent Paris. Je suis autant en capacité de m'exprimer sur la petite ceinture que d'autres. Si nous en sommes là. Depuis combien de temps vivons-nous près de la petite ceinture ? Ce n'est pas bon d'aborder le sujet ainsi. Il faut l'aborder par nos regards. Vous avez développé votre regard qui était intéressant. A ce titre-là, peu importe où vous habitez. Il était juste. Vous avez développé la stratégie sur la petite ceinture. C'est ainsi que nous devons développer le débat. Je ne vous suis pas sur ce thème. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Mme la Maire, je souhaite un droit de réponse aux attaques de M. BOUIGUE. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

Je ne suis pas sûre que vous ayez été attaqué M. BONNET mais vous avez une minute. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« M. BOUIGUE n'a pas suivi mon propos. Il prend les choses au vol. J'ai répondu à M. MOULIN qui prenait l'argument des habitants à proximité de la petite ceinture. Je suis désolé mais je suis l'un de ces riverains et je m'exprime aussi en tant que riverain. Cela dit, M. BOUIGUE, je vous ai questionné directement sur votre mandat, vous ne me répondez pas. Gardez vos arguments et vos attaques personnelles pour d'autres sujets, pour d'autres groupes qui ne sont pas dans la majorité. En revanche, répondez à ce que j'ai demandé. J'ai dit qu'un projet avait été déposé sur la démocratie participative avec un train découverte, soutenu par 160 personnes. Là, vous ne répondez pas. C'est sur votre plateforme *Paris, j'ai une idée*. C'est très simple de s'attaquer personnellement aux élus de manière très mesquine. En revanche, pour répondre sur les arguments de fond, vous n'êtes pas à la hauteur. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« On se calme. Je pense que ce que voulait dire M. BOUIGUE est que nous sommes tous légitimes autour de cette table pour nous prononcer sur l'ensemble des projets qui concernent tous les lieux de notre arrondissement. Il nous appartient collectivement de voter en conscience, en fonction de l'intérêt que nous trouvons pour une délibération, quel que soit notre lieu de résidence ou encore notre activité professionnelle, nos liens historiques ou pas avec le sujet qui nous est soumis au vote. M. BONNET, depuis que je suis dans cet arrondissement, vous seriez le premier riverain immédiat de la petite ceinture à souhaiter voir à nouveau circuler des trains. Mais vous avez raison, ce débat a traversé les nombreuses étapes de concertation. Ce débat a effectivement été posé sur la plateforme *Mme la Maire, j'ai une idée* à travers plusieurs propositions. Je vous rappelle que nous ne sommes pas propriétaires de cette emprise. Nous ne sommes pas, nous élus parisiens, seuls décisionnaires du devenir de cette emprise. Notre seule compétence, notre seul engagement est celui que nous ont donné les Parisiens il y a un an, jour pour jour aujourd'hui. Nous avons eu le débat sur la petite ceinture durant la campagne électorale. Nous avons ensemble porté des propositions sur cette emprise. Certains considèrent que nous n'allons pas assez vite, que nous prenons trop le temps de la concertation. Certains osent dire qu'ils souhaitent que le dialogue s'installe. J'avoue que j'ai un peu de mal à l'entendre car la concertation a commencé depuis très longtemps. Je fais partie des élus qui aujourd'hui se satisfont pleinement que ce sujet avance. Je remercie Mme KOMITES et M. MISSIKA de porter cette ambition sur l'emprise de la petite ceinture. En tant que Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, je serai vigilante à ce que le 12<sup>ème</sup> soit concerné très rapidement. Il me semble que le premier tronçon qui sera ouvert, le sera dans le 13<sup>ème</sup>. Ce sera annoncé lors du prochain Conseil de Paris. Je souhaite que les habitants du 12<sup>ème</sup> puissent enfin profiter en toute sécurité de ces différents usages que nous prévoyons sur la petite ceinture. Avant de passer au vote, M. HAAB demande la parole. »

**M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :**

« J'ai été particulièrement choqué par les propos de M. BONNET à l'instant qui a dit probablement sous le coup de la colère et je pense qu'il s'en excusera, à M. BOUIGUE de garder ses attaques personnelles pour les groupes de l'opposition. Notre conception de la politique n'est pas de faire des attaques personnelles. Je pense que vous l'avez dit sous le coup de la colère et que vous allez vous en excuser. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir

02 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-031 AVIS)



- DVD 20150099 : *Programme vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Île de France. Délégation en matière de marchés publics. Subvention pour l'achat de vélos triporteurs et de vélos cargos sans assistance électrique.*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme ROTA, vous aviez déposé un vœu concernant un itinéraire cyclable dans notre arrondissement. Sachant qu'il n'était pas rattaché à cette délibération au moment de votre dépôt mais qu'il est intimement lié, je vous propose que nous l'examinions en même temps, si cela vous convient. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Oui, bien sûr Mme la Maire. Ce programme vélo 2015/2020 apparaît suite à un épisode de pollution assez mémorable à Paris. Au-delà de l'indifférence du Gouvernement à l'égard de Paris et de ses habitants, cela a fait ressortir une certaine cohésion entre les élus parisiens, toutes tendances confondues, sur la question majeure de la lutte contre les particules fines responsables de la pollution à Paris. Il est certain que la favorisation du vélo à Paris est l'une des mesures fortes pour endiguer la pollution dans notre ville sur le long terme. Mais ce programme est-il suffisant ? Est-il assez ambitieux ? Dispose-t-il de moyens suffisants ? Est-il vraiment soutenu par le plus grand nombre ? Nous pouvons nous questionner au vu du report du dépôt du programme en conseil.

Nous regrettons quelques oublis et quelques propositions non finalisées. Par exemple, le lien avec l'extérieur du périphérique est quasiment absent en dehors de l'aménagement des Portes de Paris comme lieux de stockage ou d'emprunt de vélos. Le lien avec la petite ceinture comme véritable axe de circulation n'apparaît pas pour diverses raisons. Et un grand plan de réaménagement des places de Paris au global pour intégrer le vélo comme moyen de transport officiel pour les emprunter avec par exemple, une double signalisation qui existe déjà dans certains endroits de Paris, pour faire démarrer vélos et voitures de manière alternée. Enfin, il faudrait associer à ce grand plan de réaménagement des places de Paris, un plan d'entretien de la chaussée. Je sais que l'application dans ma rue n'est pas du tout suffisante sur ce point. Pourquoi ne pas imaginer un site dédié à la collecte des problèmes de chaussée pour intervenir le plus rapidement possible. Je ne suis pas une grande pratiquante de vélo mais pour ceux qui en font, apparemment c'est compliqué. Je rajouterai la nécessité de renforcer la verbalisation envers les vélos qui ne respectent pas le code de la route établi. Développer le vélo à Paris est une nécessité mais le contrat avec les cyclistes doit être clair. Ils sont des usagers de la route à part entière et doivent respecter les règles de circulation. C'est aussi la clé de la réussite de la bonne articulation vélo-voiture-piéton.

Un point de méthode sur lequel nous nous retrouverons tous, je pense. Il s'agit de la carte en annexe. Elle donne une vision d'ensemble mais ne rentre pas dans le détail de notre arrondissement. Je crois même qu'une carte d'arrondissement sera donnée un peu plus tard. C'est regrettable et cela supprime un peu le côté concret de notre débat de ce soir. Néanmoins, nous voterons pour ce plan car nous partageons l'objectif de 15% de déplacements à vélo d'ici 2020. Mais le manque de financement et l'idée plus ambitieuse pour faire du vélo-loisir un réel vélo-transport, sont des choses importantes. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Est-ce que vous souhaitez présenter votre vœu ? »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Oui, ce sera très rapide. Nous avons déposé un vœu avant d'avoir vu la délibération. Un vœu concernant une piste cyclable qui relierait Nation et la Place de la Bastille via le Faubourg Saint-Antoine. Cet axe structure notre arrondissement et permet de rejoindre aussi bien des points importants d'habitation que des lieux de travail. Cet espace n'est absolument pas sécurisé pour les vélos. Nous avons demandé à ce que ce soit étudié. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour cette intervention et la présentation de votre vœu. M. MOULIN. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Très rapidement. C'est notamment par rapport au vœu. Je vais parler au nom du parti Radical de gauche que je représente et il faut le dire aussi, en tant qu'habitant du 12<sup>ème</sup>, habitant de Paris et usager de la route. Je voulais saluer cette délibération et son engagement pour la subvention pour l'achat de vélos triporteurs et de vélos cargos dans le cadre du programme vélo. L'objectif de passage de 5% de la part modale à 15% est totalement louable dans le cadre de la réduction de la pollution. Nous pouvons aussi noter l'aide de la Ville de Paris à l'achat de véhicules d'assistance électrique.

Je voulais marquer un point de vigilance par rapport aux objectifs dans le vœu de l'UDI sur une piste cyclable entre Bastille et Nation. Certes, 15% de la part modale est un objectif louable mais qui laisse encore beaucoup de place pour les véhicules. Il faut voir le tracé que pourrait suivre cette piste cyclable et les conséquences sur l'ensemble de l'arrondissement et de Paris au niveau de la circulation notamment les reports de circulation sur les commerces environnants. J'appelle le conseil à la vigilance sur ce sujet. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. MOULIN. M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Chers collègues. C'est aussi avec plaisir que je m'exprime sur ce vœu puisque ce conseil nous pousse à justifier notre intervention. Oui, je suis aussi adepte de la petite reine. Mais comme l'exposé des motifs distingue les modes d'utilisation, je suis un adepte de la petite reine intermodale. J'utilise le vélo non pas comme un loisir mais comme un moyen relais entre plusieurs modes de transport, le métro, le bus, même l'automobile. C'est justement cette catégorie d'utilisateur qui est encore négligée dans ce plan.

Nous pouvons nous réjouir de ce plan car il prend en compte la culture du vélo qui est malheureusement mal prise en compte à Paris. Au regard des études internationales, nous voyons que Paris recule. Une étude a analysé les villes *bike friendly* et Paris régresse par rapport à 2011. Ce plan manque d'ambition car il ne s'inspire pas assez du passé. La petite reine a toujours été utilisée pour dépasser les autos et les taxis comme chantait joyeusement en 1972 le plus français des compositeurs américains des seventies, à une époque où aucune mesure concrète n'était vraiment prise pour distinguer sur les voies de circulation, le vélo de l'automobile. Pour cela, il a fallu attendre 1996, année où la majorité de droite a mis en place un plan vélo au terme duquel 133 km de pistes cyclables ont été aménagées en l'espace de 4 ans. Une signalétique adaptée a été instaurée et l'autorisation officielle d'utiliser les couloirs de bus. Jean TIBERI fut le premier maire parisien à s'être réellement occupé du vélo. Il est regrettable de ne pas explicitement le souligner dans la longue litanie de l'exposé des motifs puisque la majorité suivante a vécu

sur cet acquis durant un mandat. Elle s'est même vantée de réaliser des sites propres selon la terminologie officielle pour désigner les couloirs de bus dès lors qu'ils étaient limités par des trottoirs. C'est justement le point noir de la pratique du vélo à Paris comme le montre l'étude annexée à ce plan vélo 2015. La cohabitation avec les taxis, les urgences, les bus est difficile pour tout le monde voire dangereuse. De nombreux cyclistes potentiels renoncent à la pratique du vélo à Paris pour cette raison.

Il convient de distinguer les voies cyclables proprement dites de ce qui est qualifié parfois d'itinéraire cyclable. J'y reviendrai car nous avons tendance à valoriser un bilan en utilisant les itinéraires cyclables notamment par l'utilisation des contresens, la possibilité d'utiliser des voies à sens unique pour les vélos et considérer qu'il s'agit d'un progrès pour le vélo. Cela en est un mais nous ne pouvons pas considérer qu'il s'agisse d'un progrès en matière de voie cyclable proprement dite.

Ceci dit, il faut reconnaître que l'importation à Paris du système de vélo en libre service en 2007 avec la création de Vélib' est un progrès. Je ne vais pas en dire plus car l'exposé des motifs sur ce plan est suffisamment apologique. Je note que seulement 35% des déplacements en vélo à Paris se font en vélo libre service. Les marges de progression sont très importantes. Je suis surpris que ce plan ne soit pas aussi loquace que l'exposé des motifs sur le renouvellement du contrat d'exploitation de Vélib' qui arrive en 2017. Il nous dit seulement que l'offre sera améliorée et plus métropolitaine et qu'un Vélib' électrique sera mis en œuvre mais sans préciser de calendrier. M. GREAU, je vous remercie de bien vouloir nous éclairer sur l'avenir du Vélib' et sur les modalités du renouvellement de ce plan.

Mon deuxième point concerne les aménagements spécifiques. Tandis que Vélib' a été créé en 2007, la mairie a attendu juin 2010 pour présenter un plan vélo. Ce plan vélo prévoyait la création de 260 km d'aménagement cyclable d'ici 2014 tandis que Paris comptait 440 km en 2010. Il était beaucoup moins ambitieux que le plan vélo précédent. Certes, cet objectif a été atteint mais uniquement grâce à la mise en œuvre des doubles sens cyclables qui n'ont été possibles que grâce au décret de 2008 adaptant le code de la route. Ce même décret permet d'utiliser le tourne à droite, utilisé dans certaines zone 30. Je note au passage que ce plan envisage de généraliser en 2015 le tourne à droite à tous les feux. Le tourne à droite, c'est la possibilité de passer à un feu rouge. Nous nous félicitons que ce plan reprenne la majorité des points de notre campagne. C'est pourquoi nous voterons pour et nous demandons plus d'ambition dans la réalisation de sites propres. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Pour être sûre d'avoir bien compris votre démonstration, vous avez dit qu'entre 2001 et 2008 soit durant le mandat suivant celui de Jean TIBERI, nous n'avons rien fait pour les vélos à Paris, n'est-ce pas ? »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Effectivement, vous n'avez pas fait de plan vélo. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« D'accord. Je pense que M. NAJDOVSKI sera ravi de reprendre l'historique de cette période puisqu'il était adjoint auprès de la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, en charge des déplacements. Il se fera peut-être aussi le plaisir de rappeler le bilan de l'adjoint auprès de Bertrand DELANOE, en charge des déplacements durant cette période. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Je porte ce projet au niveau parisien et je ne répondrai pas au niveau du 12<sup>ème</sup> arrondissement puisque c'est votre adjoint, M. GREAU, qui répondra au nom de l'exécutif. Il est très important de considérer le vélo comme un mode de déplacement à part entière. C'est la raison pour laquelle, nous avons fait notre, l'objectif de 15% pour les déplacements domicile-travail à vélo. Cet objectif a été fixé par la charte *Vélo City* en 2009. Un objectif partagé par un certain nombre de villes pionnières en France sur la question du vélo. Il s'agit de faire en sorte avec ce plan extrêmement ambitieux qui investira plus de 100 millions d'euros dans les aménagements, d'avoir un maillage cohérent et continu à l'échelle parisienne et de lever les principaux obstacles à la pratique du vélo. La question de la sécurité sur les grands axes. Avoir des aménagements sécurisés et de qualité. C'est aussi la question du stationnement. Je rappelle que nous avons adopté une délibération en février dernier sur l'aide aux copropriétés pour inciter à l'aménagement de locaux à vélos. C'est aussi le développement d'un stationnement sécurisé sur la voie publique. Des incitations seront faites pour les bailleurs sociaux de manière à équiper les immeubles en locaux à vélos.

C'est aussi un investissement très important dans la ville apaisée. Nous allons généraliser la vitesse à 30km/h en dehors des grands axes ce qui permettra aussi d'aménager des doubles sens cyclables de manière assez systématique. Ceci permettra de faciliter les déplacements à vélo, d'éviter de faire des tours de pâté de maison qui comportent chez certains cyclistes, des comportements répréhensibles à savoir circuler sur les trottoirs ou ne pas respecter le code de la route. La systématisation de ces doubles sens cyclables est un moyen de construire la ville apaisée. Il faut accompagner cela d'une campagne de sensibilisation afin que cette voirie partagée le soit par tous dans un esprit de respect des piétons.

Il s'agit aussi de développer une culture vélo. Développer le vélo école non seulement pour les enfants mais aussi pour les adultes. Savoir faire du vélo est un moyen d'autonomie qui peut être très important chez certains adultes. C'est aussi l'instauration d'une culture vélo à travers des ateliers de réparation et de maintenance des vélos avec des associations. Nous souhaitons favoriser ce type de projet de manière à inciter la multiplication de ces lieux de partage. La circulation concerne aussi les cyclistes. Ils circulent, ils ne stagnent pas dans l'espace public. Ce sont des personnes qui consomment, qui sont fidèles aux commerces de proximité, plus fidèles que les automobilistes. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci de rappeler qu'après la marche à pied, le vélo est le moyen de déplacement le moins onéreux et qu'il est important de le développer. M. GREAU pour répondre aux questions des uns et des autres. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. M. NAJDOVSKI a pu exposer la philosophie de ce plan vélo qu'il défendra au Conseil de Paris. Je souhaite revenir tout d'abord sur la question du lien avec l'extérieur, soulignée par Mme ROTA. Vous noterez que dans les aménagements prioritaires de ce plan, il y a le Bois de Vincennes qui se situe à l'extérieur des murs de l'arrondissement mais qui est évidemment dans le 12<sup>ème</sup>. Nous nous retrouvons régulièrement avec des aménagements dans le 12<sup>ème</sup>, je pense au boulevard de la Guyane, où un aménagement existe mais la collectivité riveraine sur son territoire, a choisi de ne pas aménager la voirie de manière à ce que les vélos puissent circuler. Nous nous retrouvons avec des ruptures à ces endroits.

Je reviens sur votre souhait de disposer d'une carte plus détaillée. Nous la donnerons dans un second temps. Elle n'était pas encore tout à fait prête. Je souhaite également revenir sur votre vœu Mme ROTA dont je partage la philosophie. Je vous remercie de l'avoir déposé. Je souligne le ton constructif de ce vœu particulièrement non polémique. Les préoccupations que vous y mentionnez figurent dans le plan vélo qui vous est parvenu après. Il y a eu un petit décalage de l'arrivée des délibérations pour le Conseil d'arrondissement. Etant donné que votre proposition est reprise dans le plan vélo, je vous demanderai de le retirer. Le Faubourg Saint-Antoine est un axe stratégique qui sera aménagé dans un second temps de cette mandature. Comme l'a souligné M. MOULIN, il y a des problématiques spécifiques auxquelles nous sommes vigilants. Un aménagement de voirie favorable aux cyclistes n'est pas favorable aux co-cyclistes. Il s'agit d'un aménagement global le plus souvent ce qui permet d'apaiser la rue.

Enfin, j'ai noté deux contradictions dans l'intervention de M. SEINGIER. Vous dites qu'entre 2001 et 2008, nous n'avons rien fait. Or, vous nous dites que M. TIBERI a réalisé 133 km de pistes cyclables et qu'en 2010, il y avait 440 km. J'ai du mal à comprendre comment nous avons pu ne rien faire et nous retrouver avec 440 km. Mais nous pourrions avoir ce débat plus tard. Et en conclusion, vous dites que ce plan est insuffisant mais qu'il reprend vos engagements de campagne et que vous le voterez. Je vous en remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Effectivement, Mme ROTA, l'itinéraire que vous nous proposez d'étudier, figure dans les deux grands aménagements que nous proposons de réaliser dans notre arrondissement. Le premier étant la poursuite de l'itinéraire cyclable sur le boulevard de Reuilly et le boulevard de Picpus. Je note que cet aménagement fait consensus et qu'il va faire l'unanimité au sein de notre conseil. Je m'en réjouis d'avance ; Nous pourrions le porter ensemble auprès des riverains. Le deuxième aménagement structurant dans notre arrondissement est un élément important de la liaison entre l'est et l'ouest, entre deux bois, et figure dans cette carte sur le faubourg Saint-Antoine. Certaines difficultés existent mais nous nous engageons par cette délibération à l'étudier comme vous nous y invitiez dans votre vœu. Est-ce que vous acceptez de retirer ce vœu au profit de cette délibération ? »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Oui, nous allons retirer ce vœu. J'aimerais juste relire clairement ce qui est écrit dans l'annexe afin que nous soyons d'accord sur la raison pour laquelle nous retirons ce vœu. Vous écrivez « la rue du faubourg Saint-Antoine sera également aménagée pour relier la Place de la Bastille à celle de la Nation ». Et vous allez même plus loin. C'est là que nous souhaitons vous dire que nous participerons à cette réflexion plus large « cette rue soulève quant à elle des difficultés pour le confort des piétons, la circulation des bus et les livraisons. Ce projet devra ainsi s'inscrire dans une réflexion plus large que celle du déplacement des cyclistes ». Nous sommes tout à fait d'accord avec cette phrase et nous retirons notre vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Personnellement, je pense que cela doit aussi s'inscrire dans le cadre des réflexions sur le réaménagement de la Place de la Bastille et celle de la Nation. Puisque le vœu est retiré, je ne le mets pas au vote. Je vous propose de passer au vote sur la délibération. »

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir

02 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-032 AVIS)



- **DLH 20150044** : Construction d'un EHPAD comportant 67 logements PLS 71 rue de Picpus (12e)-Prêt garanti par la Ville (9.000.000 euros) demandé par la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Une brève intervention pour rappeler tout le travail réalisé par les Petites Sœurs des Pauvres. C'est une très bonne chose que les travaux puissent se réaliser et que la Ville garantisse l'emprunt. Je souhaite rappeler le travail réalisé par les Petites Sœurs des Pauvres pour l'accueil des personnes sans domicile fixe via des petits déjeuners ou encore des rencontres thématiques. Je voulais savoir si durant les travaux les Petites Sœurs des Pauvres, pourraient continuer à organiser ces petits déjeuners pour les sans abris ? Si cela ne serait pas impacté par le nouveau réaménagement ? Un réaménagement fort utile puisque l'établissement était très ancien, que les espaces n'étaient plus du tout aux normes et que le potentiel de cet établissement n'était pas utilisé à sa juste valeur. Merci. »

**Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« C'est une belle délibération qui va permettre de remettre en état ce bâtiment très ancien et de créer 67 logements + 30 pour les Petites Sœurs des Pauvres.

Les Petites Sœurs des Pauvres pourront continuer d'accueillir des personnes exclues. Ceci est prévu dans la délibération. Je vais vérifier avec elles mais la dernière fois que j'ai discuté avec la mère supérieure, celle-ci m'a indiqué que la distribution de repas aux sans abris pourrait continuer à se faire durant les travaux. Sachant que le bâtiment va être détruit et que la relocalisation des personnes est déjà sur site. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-033)

~~~~~

**- DLH 20150034 : 54 rue de Fécamp (12e) - Démolition d'un chalet en bois - Autorisations d'urbanisme.**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« J'ai souhaité intervenir sur cette délibération car j'aurais pu me satisfaire de la démolition de ces chalets en bois qui devraient apporter plus de sérénité dans ce jardin. Toutefois, je m'étonne du libellé de ce projet de délibération. En réalité, il y a deux chalets en bois. L'un à usage de remisage et l'autre inoccupé était utilisé anciennement comme local social pour les jardiniers du site. Aujourd'hui, vous souhaitez démolir le chalet de remisage qui servait à remiser des objets. Vous ne parlez plus de celui qui est inoccupé. Et vous justifiez cette démolition par une volonté d'embellir cet espace public. Dans ce cas-là, il faut enlever les deux chalets et pas un seul. Sinon, il ne s'agit pas d'embellir. Si vous n'enleviez pas les deux, nous voterons contre. Merci. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« En effet, sur les deux chalets, l'un sera détruit. Il s'agit d'un chalet en bois sans raccordement électrique. L'autre chalet a encore une utilité. Il bénéficie d'une arrivée d'eau et va être réaménagé. Les sanitaires situés à l'intérieur vont être rénovés pour le personnel de la Ville de Paris qui y travaille. Le chalet qui sera détruit était inutilisé. C'est pourquoi, nous ne détruisons qu'un seul chalet sur les deux. Il s'agit d'investir pour rénover le patrimoine de l'arrondissement. L'espace récupéré avec la destruction du chalet, sera soit utilisé pour des besoins techniques (stockage éventuel de matériel) soit rendu à l'espace public pour agrandir ce jardin. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Lorsque la délibération dit « La Ville de Paris souhaite démolir le chalet de remisage dont elle n'a plus l'usage afin d'embellir cet espace public ». Si nous avons deux chalets identiques et visiblement moches. Du moins, c'est ce que je comprends de cette délibération. En détruire un va embellir l'espace public mais l'autre n'est pas détruit et nous reconstruisons quelque chose de plus idoine et qui se fondrait mieux dans l'espace public pour faire ce que vous voulez dedans. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris**

« Celui que nous conservons est relié à l'électricité et va nous permettre d'installer des sanitaires dignes de ce nom, ce qui n'est pas le cas du premier chalet. Nous allons aménager pleinement ce chalet pour qu'il serve aux agents qui travaillent dans le jardin. »

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-034)

~~~~~

**- DAC 20150044 : Subvention (8.000 euros) avec l'association Théâtre Astral (12e).**

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Je m'inquiétais de cette somme si mince pour ce théâtre. Lors de précédents votes de subventions, nous vous avons demandé de nous expliquer en détail les modalités d'attribution pour cette nouvelle mandature. Et quel était votre positionnement par rapport aux associations déficitaires. Mais aucune réponse n'a été fournie. Nous trouvons la somme de 8 000 euros pour le théâtre Astral, bien mince. Une autre subvention a été proposée pour ce théâtre lors de la commission de culture de proximité mais la somme demandée n'a pas été attribuée en totalité. Pourquoi tant de différence par rapport au théâtre de l'Opprimé qui fait l'objet de la DAC 60 et sur quelle base la somme allouée à ces théâtres de quartier, est-elle calculée ? En effet, ils sont de taille et de rayonnement à peu près identiques. Merci. »

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Le montant de la subvention est le même que les années précédentes. La Ville de Paris avec la Région Ile-de-France sont celles qui aident le plus ce théâtre. D'autres villes comme Vincennes, Charenton, Joinville aident également ce théâtre mais à hauteur de 1 500 euros ou 2 000 euros.

Quant au déficit, vous avez remarqué que toutes ces associations sont malheureusement déficitaires. Soit nous arrêtons de les financer et il n'y a quasiment plus de théâtres dans le tissu local. Les prochaines délibérations font état de structures dans des situations très difficiles également. Quant à la commission de proximité, vous savez que nous avons décidé de la réunir désormais 3 fois par an. Elle s'est réunie une première fois en février pour étudier les dossiers concernant les manifestations allant jusqu'au mois de juin. Le théâtre Astral avait un dossier qui n'a pas du tout été rejeté. Il mentionnait un projet pour octobre et ce dossier sera donc étudié à la commission du mois de mai.

Je rappelle que tous les groupes de ce conseil y sont représentés. Votre groupe était représenté. La décision a été prise à l'unanimité. Le dossier sera étudié en mai et je ne peux pas préjuger de la décision que nous prendrons collectivement mais il sera étudié avec intérêt. En tout cas, il n'y a pas de baisse de l'aide de la Ville de Paris concernant le théâtre Astral et il y a un réel intérêt autour de cette compagnie de théâtre notamment pour leur festival jeune public. »

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir

01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-035 AVIS)



- DAC 20150052 : Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association Progéniture (12e).

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Il s'agit d'une association qui propose de la danse. Dans votre exposé des motifs, la somme de 31 000 euros est une subvention de fonctionnement. Comment faisons-nous la différence entre fonctionnement et investissement ? Soyez clairs et logiques. Pourquoi voter plusieurs fois des subventions dans la même année pour de mêmes associations ? Nous restons avec ces zones d'ombre quant à l'attribution de ces subventions surtout lorsqu'il s'agit de telles sommes. Nous parlons tout de même de 31 000 euros. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il ne s'agit pas de danse mais d'une association qui organise un festival de théâtre de rue intitulé *Coulée douce*. C'est à ce titre que cette subvention est versée à l'association pour du fonctionnement. Nous pouvons être amenés à subventionner à nouveau cette association pour d'autres projets. C'est le principe. Cette subvention est donnée pour un projet et non par défaut. Si l'association n'a pas de projet, elle n'a pas de subvention. C'est notre principe. M. ROMERO-MICHEL va peut-être vous apporter des éléments complémentaires. »

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Il n'est pas question de verser plusieurs subventions de fonctionnement dans l'année puisqu'il s'agit de la subvention de fonctionnement de l'association pour l'année 2015. Vous connaissez cette association Progéniture et vous savez le travail qu'elle effectue dans le 12<sup>ème</sup>. Le festival *Coulée douce* est l'un des moments très forts du mois de juin dans notre arrondissement. Et aussi *La petite dernière avant l'hiver* qui a lieu à l'automne, autour du mois d'octobre. Vous avez remarqué une augmentation de la subvention à juste titre. Avant, cette association avait de la part de la DJS, une subvention de 7 000 euros. Pour des raisons de lisibilité de la subvention, la DAC a estimé qu'il était logique que ce soit elle qui verse une subvention pour ce festival des arts de la rue. Je rappelle aussi qu'elle peut postuler comme les autres, ce qu'elle a fait, à la commission de culture de proximité. En tout cas, il s'agit d'une subvention de fonctionnement normale et la convention avec l'association Progéniture. »

Votants : 27 dont 2 pouvoirs  
Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-036 AVIS)

•••••

- DAC 20150060 : Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Comme pour les deux précédentes, nous voterons en faveur de cette subvention mais notre interrogation reste entière sur vos méthodes de sélection et d'attribution à des associations que nous retrouvons plusieurs fois dans l'année. Je le redis. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Une nouvelle fois, ces associations globalement ont une subvention de fonctionnement une fois par an. Il peut y avoir des subventions supplémentaires. Il y a ce que l'on appelle les credit blush. C'est issu d'une histoire que je ne connais pas forcément mais qui permet pour des projets de proximité de donner des sommes peu importantes. Sinon, je pense que la qualité de ce théâtre de l'Opprimé est reconnue non seulement à Paris mais aussi en France, et je dirais même au niveau international. Ce théâtre travaille sur la lutte contre les discriminations, sur l'égalité homme-femme, sur la lutte contre l'homophobie, sur le VIH. Je pense que tout le monde s'accorde à dire que ce théâtre joue un rôle important au niveau de l'arrondissement et au niveau parisien. Que faisons-nous? Est-ce que nous arrêtons de subventionner les théâtres de notre arrondissement? Si vous nous demandez les critères, nous soutenons globalement tous les lieux de création de cet arrondissement. »

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-037 AVIS)

~~~~~

- DVD 20150110 : Canal Saint-Martin. Dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'ouvrages dans le cadre du chômage.

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-038 AVIS)

~~~~~

- DLH 20150063 : *Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.*

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-039 AVIS)

•••••

- **DAC 20150028** : Subvention (25.000 euros), convention financière annuelle et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Cirque Ici (9e).

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-040 AVIS)



**- VŒU (12-2015-009) : Vœu relatif à la mise en place d'un plan de 50 caméras dans le 12<sup>e</sup>, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe UMP.**

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« La vidéo protection est un instrument indispensable de lutte contre l'insécurité dans l'espace public et dans le parc social. Plus de 10.000 interpellations ont été réalisées grâce à la vidéo protection entre décembre 2011 et décembre 2014.

Le 12<sup>e</sup> arrondissement comprend 2 gares mais aussi Bercy Arena et il n'est pas épargné par les délits plus ou moins graves. Deux actes graves ont eu lieu récemment. Un meurtre en pleine avenue Daumesnil ainsi que du vandalisme au musée de l'immigration.

Il y a de l'irrespect du règlement intérieur dans les ensembles sociaux et les délits y sont en augmentation. J'insiste sur le 107 rue de Reuilly où il y a une recrudescence des cambriolages. Au moment où j'ai réalisé ce vœu, d'autres cambriolages ont eu lieu depuis. Une pétition a été lancée en février 2015 par les locataires de l'ensemble Villiot-Rapée à propos des troubles de voisinage, de la détérioration des parties communes, de la présence de trafic de drogue etc.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions que le plan de vidéo-protection soit amplifié dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Paris ne dispose d'un réseau que de 1 105 caméras pour 2,2 millions d'habitants soit 1 caméra pour 2 027 personnes. Nous sommes en retard par rapport à d'autres villes, même en France, même des villes socialistes qui ont développé deux fois plus de caméras par habitant. Le 12<sup>ème</sup> compte 75 caméras d'après le site Internet de la Préfecture. Au vu du nombre de sollicitations que nous recevons de la part des habitants notamment aux abords de la piscine de Reuilly ou encore du quartier de Bercy. Il y a également des zones d'ombre tout le long de la petite ceinture. Ce sont des zones d'insécurité et des actes de délinquance s'y produisent.

Pour cela, nous souhaiterions que la Maire du 12<sup>e</sup>, la Maire de Paris et le Préfet de Police lancent un plan de 50 caméras supplémentaires dans le 12<sup>e</sup> arrondissement en concertation avec les acteurs concernées (conseil de quartiers, associations de riverains, commerçants, Amicale de locataires, etc.) afin d'établir les localisations des nouvelles caméras au niveau de l'espace public et des ensembles du parc social de la Ville de Paris.

Nous souhaiterions que les conclusions de la concertation soient présentées en conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> du mois de décembre 2015 et que le coût de cet investissement soit inscrit au budget de la ville présenté en décembre au Conseil de Paris. Merci. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Permettez-moi de revenir sur quelques-uns de vos considérants qui mêlent instrumentalisation et contre-vérité. Instrumentalisation d'abord. Vous avez mentionné l'acte effroyable qui a secoué notre arrondissement le 11 mars dernier lorsqu'un homme a été abattu pour des raisons que nous ignorons encore à l'heure actuelle. L'enquête est en cours. Une caméra supplémentaire n'aurait malheureusement pas pu calmer cette brutale frénésie et les forces de l'ordre n'ont pas été empêchées d'intervenir dans la minute qui a suivi le coup de feu afin de procéder à l'arrestation de l'auteur des faits.

Concernant les actes de vandalisme au musée de l'immigration, ces derniers ont tout simplement été signés et revendiqués. Quelle serait la valeur ajoutée de 50 caméras supplémentaires dans ce cas-là ?

Vous avez évoqué les cambriolages au 107 rue de Reuilly. Ce sont des faits graves qui nous interpellent. Mais il faut relativiser car ce sont des faits consommés et des tentatives. De toute manière, l'absence de caméra n'a pas empêché la police d'interpeller un certain nombre de suspects ni d'aménager un plan d'action autour de cette adresse ni de souhaiter une prévention plus forte auprès des témoins ou encore de parler d'aménagement de la résidence. Justement, c'est une contre vérité de votre vœu. Ce dernier mélange les caméras de l'espace public et les caméras de l'espace privé qui sont celles des bailleurs. Il appartient à chaque bailleur en lien avec les amicales de locataires, d'étudier d'éventuelles demandes. La Ville n'intervient pas si ce n'est dans une dimension partenariale comme le démontre le contrat de prévention et de sécurité parisien qui comporte une fiche action sur la sécurisation des espaces communs et des grands ensembles immobiliers.

Il y a déjà des caméras dans les parkings de certaines résidences sociales. Mais allons-nous mettre une caméra devant chaque porte de locataire ? Quand bien même, est-ce que cela empêchera un cambrioleur de mettre une cagoule ? Soyons raisonnables. Tout y passe dans vos considérants. Vous parlez des troubles de voisinage. Est-ce qu'une caméra va régler les problèmes de voisinage pour un voisin qui fait trop de bruit ? Vous parlez de drogue mais l'utilisation de caméras est effectuée par les stupés lorsqu'ils sont en planque.

En matière de vidéo-protection, nous voulons faire part de pragmatisme et d'efficacité. Si des besoins s'expriment, nous les portons auprès de la Préfecture de police afin qu'ils soient pris en compte, comme nous l'avons fait dernièrement sur la dalle Rozanoff. Une caméra, c'est utile. Nous avons soutenu le plan caméra mais ce n'est pas un outil magique. L'installation de nouvelles caméras devra être conditionnée aux besoins réels dans le cadre de trois priorités définies que sont l'aménagement des nouveaux quartiers, l'amélioration de la sécurité routière et la lutte contre la pollution, et l'adaptation du dispositif existant notamment sur certains équipements municipaux.

Notre position n'est pas dogmatique en la matière mais pragmatique, je le répète. La mairie de Paris a pris l'engagement auprès des Parisiens de poursuivre le déploiement de ce plan dans une démarche proportionnée, dans le respect des exigences d'éthique et d'information. Voilà une méthode responsable. Pourquoi demander 50 caméras supplémentaires ? Pourquoi ce chiffre rond sans justification qui raisonne comme un slogan ? Je tiens à rappeler que vous avez supprimé 1 500 policiers à Paris entre 2009 et 2012 sous le Gouvernement FILLON-SARKOZY et que sans effectifs de police pour exploiter les images, la caméra est aveugle. Je préconise de voter contre ce vœu. Merci. »

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 07 voix dont 1 pouvoir :  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 23 voix dont 2 pouvoirs :  
15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-041 VOEU)



- Vœu (12-2015-010) : *Vœu relatif à la création de marchés alimentaires en soirée, déposé par les élus du groupe UMP.*

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Lors de la campagne municipale parisienne, Mme HIADALGO avait promis de doubler le nombre de marchés bios dans la capitale puisqu'il n'y en a que trois. Elle promettait également de réserver des espaces commerciaux aux agriculteurs franciliens pour de la vente directe. M. MISSIKA parlait même de protéger le petit commerce qui fait partie disait-il de l'ADN de Paris. Nous nous réjouissions de tels propos mais depuis rien n'a été fait, rien n'a changé. Les marchés, éléments essentiels du patrimoine de notre capitale, sont des lieux de convivialité et de rencontre particulièrement appréciés des Parisiens. Ils contribuent également au dynamisme économique des quartiers de Paris, aussi nombreux que variés.

Cependant de par leurs horaires matinaux, la plupart des marchés sont aujourd'hui inaccessibles durant la semaine aux Parisiens actifs ;

La situation de certains marchés alimentaires dans le 12<sup>e</sup> est difficile comme le marché de Ledru Rollin, de Bercy et du cours de Vincennes qui sont marqués par une baisse de fréquentation du public et par la diminution de la participation des commerçants de denrées alimentaires.

Le manque de commerces de proximité dans certains quartiers notamment dans le quartier de Bercy qui subit également la fermeture de Monoprix Cour Saint-Emilion et la désertion du marché Lachambeaudie dont les horaires méritent d'être repensés.

Il pourrait être pertinent d'améliorer l'offre de marchés alimentaires à Paris en développant, par exemple, à raison d'une fois par semaine, des marchés alimentaires en soirée, permettant notamment aux actifs de s'approvisionner en produits frais durant la semaine.

Cette offre renforcée pourrait en outre être couplée à un développement de la part des marchés biologiques dans les marchés alimentaires, dans une logique de circuits courts.

Nous émettons le vœu que les propositions éventuelles de création de marchés alimentaires en soirée, si possible dans une logique de circuits courts et/ou d'alimentation biologique, élaborées à la suite d'une large concertation conduite par chaque Maire avec les commerçants de son arrondissement et leurs associations représentatives soient adressées à la Maire de Paris, afin que cette dernière puisse proposer une évolution de l'offre globale des marchés alimentaires parisiens. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous allons émettre un avis défavorable sur ce vœu. Je vais vous expliquer pourquoi. Non pas sur sa philosophie mais nous avons un double problème. D'une part, sur les constats et d'autre part, sur la méthode. Comme vous le savez, il existe 8 marchés couverts et découverts dans l'arrondissement. Nous avons à l'automne dernier, voté le principe d'une modification de la convention concernant les marchés découverts parisiens notamment dans le 12<sup>ème</sup>. Cette convention avait deux objectifs majeurs, améliorer l'offre existante et améliorer le service rendu aux clients. Parmi les pistes de réflexion, il y avait la suppression du sac plastique à usage unique, l'amélioration de la récolte des bios déchets, l'amélioration de la propreté. Mais aussi deux autres pistes. D'une part, la création de marchés biologiques et d'autre part, celle de marchés nocturnes. Aujourd'hui, ces pistes sont étudiées puisque la délégation de service public concernant les 71 marchés découverts parisiens doit être signée le 31 octobre 2015.

A ce jour, deux pistes ont été évoquées. La création de 3 marchés biologiques supplémentaires ce qui fait que nous tiendrions l'engagement de mandature de Mme HIDALGO et celle d'un marché nocturne qui ne sera peut-être pas définitif mais qui doit servir d'expérimentation. Le marché nocturne étant un peu particulier vis-à-vis des horaires de travail des personnes pour installer les marchés et pour nettoyer après. Il y a aussi le souci de la qualité des produits qui peuvent être proposés. Nous avons un réel déficit entre le matin et l'après-midi. Il existe des marchés l'après-midi et ils ont un problème d'offre. Il n'est pas possible d'offrir la même chose que le matin en raison du respect des conditions alimentaires. Les traiteurs ont un réel problème pour ne venir que l'après-midi sur les marchés. Je vous informe que les commerçants du marché Lachambeaudie se réunissent en ce moment pour voir si l'une des solutions à la désaffectation du marché le mercredi après-midi ne serait pas de le déplacer au jeudi. Nous sommes prêts à étudier cette proposition. A priori, certains seraient d'accord. D'autres, un peu moins. Mais nous avons laissé le soin aux commerçants de nous faire une proposition. Elle sera traitée dans le cadre de cette délégation de service public.

Tout ce qui est marché bio, marché en circuit-court sont des priorités dans le cadre de la mandature à la fois dans le cadre de l'économie circulaire mais aussi dans le développement de l'attraction commerciale de ces marchés.

Deux remarques. C'est compliqué de mettre dans la même ligne ce qui concerne le marché de Lachambeaudie et la fermeture du Monoprix. La fermeture du Monoprix est un choix de l'enseigne Casino qui avait le choix de fermer plusieurs établissements sur Paris. Ils ont fait ce choix sans que nous n'influencions. Concernant le marché Lachambeaudie. Il a sûrement besoin d'évoluer. Nous travaillons avec le concessionnaire et avec les commerçants pour le faire évoluer. Mais c'est une autre problématique qui n'est pas du même ordre.

Enfin, sur ces marchés, le processus de concertation est à trois niveaux. Le premier niveau est la concertation avec les commerçants installés. Elle est menée avec la Ville, les services et le concessionnaire. Le deuxième niveau est le travail avec le concessionnaire lui-même qui connaît les marchés. Dans le 12<sup>ème</sup>, les marchés ont leur identité et selon qu'ils sont couverts ou découverts, ils ont des problématiques différentes. Le troisième niveau sera une discussion avec les maires d'arrondissement pour faire des propositions sur les évolutions. Nous avons déjà signalé des choses concernant le marché de Lachambeaudie. Il faut voir comment harmoniser l'ensemble au niveau parisien et faire en sorte que ce soit profitable à la fois pour les commerçants et pour les clients. L'objectif est aussi d'attirer une nouvelle clientèle sur ces marchés par des animations ou des fonctions nouvelles. Vous pouvez retirer ce vœu car il est en train d'être satisfait dans le processus de négociation. Sinon, nous serons contraints de voter contre afin qu'il ne perturbe pas le processus qui permet la création de ces marchés au niveau parisien. »

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Je me félicite qu'il y ait discussion concernant le marché de Lachambeaudie afin qu'il puisse passer du mercredi après-midi au jeudi matin. C'est un vœu qui avait été accepté en 2011 et que j'avais moi-même présenté mais qui n'avait jamais été mis en application. Tout vient à point à qui sait attendre. Mais nous ne retirons pas ce vœu pour autant. »

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 07 voix dont 1 pouvoir :  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 23 voix dont 2 pouvoirs :  
15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-042 VOEU)



- **Question orale (12-2015-001)** : Question orale posée par Madame Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, au nom du groupe UMP à Madame la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement relative aux établissements de l'enseignement prioritaire REP.

Je souhaitais poser cette question lors du dernier conseil d'arrondissement mais la rigidité du nouveau règlement intérieur ne m'y a pas autorisé, aussi, je la pose ce soir.

Madame la Maire,

Le Ministère a officialisé la liste des établissements de l'enseignement prioritaire REP, force est de constater qu'aucune école du 12<sup>e</sup> arrondissement n'y figure.

Il doit y avoir une véritable inquiétude et une déception de nombreuses écoles qui attendent depuis un certain temps d'apparaître dans ce tableau REP notamment parce que cela procure des moyens supplémentaires.

Depuis de nombreuses années, il apparaît que certaines écoles seraient traitées comme telles notamment en matière de taux d'encadrement, pour autant les moyens déployés en leur direction ne sont pas les mêmes qu'en REP. Lorsqu'il y a une demande pour une classe de découverte ou autre, lorsqu'il faut remplir une classe ZEP ou REP, c'est oui ou non. C'est une difficulté de fonctionnement pour les établissements.

Quelles ont été les actions de la Mairie pour défendre ces dossiers ? Lorsque je vous ai rencontrée, vous aviez l'air de dire que c'était en bonne voie. Et pourquoi aucun n'a retenu l'attention du Ministère ? Je vous remercie.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il me semble que nous avons mis des éléments de réponse dans le journal municipal. Je pensais que vous le lisiez avec attention Mme ATLAN-TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Sachez que je pourrais le lire avec attention si je le recevais mais je ne le reçois pas toujours. Lorsque je viens en mairie, mon premier geste n'est pas forcément de me pencher sur la prose de la majorité. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est dommage. M. TOUZET va vous donner tous les éléments de réponse puisque vous nous posez cette question pertinente. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« On va essayer de faire un peu de poésie à défaut que vous ne lisiez la prose de la majorité. Merci pour cette question qui me donne l'occasion de faire le point sur un dossier qui nous a beaucoup mobilisé à l'automne et ce avec un certain succès. Visiblement, vous y avez un peu échappé.

J'aimerais vous donner des précisions sur ces réseaux d'éducation prioritaire. Il ne s'agit plus de zones d'éducation prioritaire mais bien de réseaux. Dans votre question, vous parlez des écoles du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Or, les REP tels qu'ils ont été réformés par le Ministère de l'Education Nationale, sont centrés autour d'un collège. Vous avez un collège tête de réseau et

des écoles qui dépendent de ce collège. Au regard des critères de difficultés sociales et scolaires, retenus par le Ministère et par le Rectorat, pour faire la carte de l'éducation prioritaire, il était assez évident pour tout le monde qu'aucun collège du 12<sup>ème</sup> ne relevait des REP. D'ailleurs, il n'y a eu aucune demande particulière de la part d'un collège dans l'arrondissement pour entrer en REP.

En revanche, il est vrai que nous avons des écoles dans le 12<sup>ème</sup> qui prises isolément, peuvent mériter de relever de l'éducation prioritaire. Nous nous sommes beaucoup mobilisés en mairie du 12<sup>ème</sup>, aux côtés des communautés éducatives de quelques écoles qui se sont elle-même mobilisées pour cela, afin d'entrer dans l'éducation prioritaire. Ce fut des interventions multiples de Mme la Maire auprès du recteur, des réunions en mairie avec les enseignants et les parents d'élèves pour échanger sur ces sujets et progresser. Au final, le bilan est plutôt très positif. Je vais peut-être vous surprendre mais nous avons obtenu que 7 écoles du 12<sup>ème</sup> arrondissement, entrent dans l'éducation prioritaire. Il est vrai que certaines d'entre elles, auraient préféré rentrer en REP. Mais aucun collège du 12<sup>ème</sup> ne relevant du REP, et ceux en relevant sur Paris sont loin. Même en tordant la carte, il était compliqué de rattacher une école du 12<sup>ème</sup> à un collège REP.

Nous nous sommes donc mobilisés pour obtenir le statut de CAPPE. Qu'est-ce que la CAPPE ? C'est une Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Educative. Ce sont quasiment les mêmes moyens que l'éducation prioritaire, à une exception près, sur les primes pour les enseignants et leur amélioration de carrière. Pourquoi ? Parce que cela relève du Ministère. La CAPPE est un engagement académique pluriannuel. Chaque directeur de chacune de ces 7 écoles à savoir les écoles maternelles de Bercy-Villiot, le groupe scolaire Lamoricière, la maternelle Carnot, le groupe scolaire de la Brèche-aux-Loups. Ces 7 écoles ont reçu un courrier du recteur leur indiquant que durant 4 ans, elles seront assimilées sur les moyens académiques, au cadre commun de l'éducation prioritaire. Durant 4 ans, ces écoles auront le même taux d'encadrement qu'en REP, auront la même éligibilité aux différents dispositifs pédagogiques et éducatifs. Un engagement que la Ville a repris à son compte. Elle s'est engagée à fournir sur ce qui relève de sa compétence, des moyens équivalents à l'éducation prioritaire pour les écoles en CAPPE. Cela signifie un progrès notable pour au moins 6 de ces 7 écoles car il faut reconnaître que l'école élémentaire de la rue de Bercy était déjà traitée par l'académie comme si elle relevait de l'éducation prioritaire. Mais pour les autres, ce sera un réel changement sur le taux d'encadrement qui devrait se voir dès la rentrée 2015. Nous avons commencé à discuter avec le Rectorat de la carte scolaire pour la rentrée 2015. Nous avons bon espoir de voir les effets de cette entrée en CAPPE dès la rentrée 2015. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je vous remercie de ces précisions. Je voulais savoir de quand dataient ces informations. Je vous remercie de nous informer que vous entrez en discussion avec l'académie pour la carte scolaire 2015. Mais sachez que vos émissaires par la voie de la FCPE dans les conseils d'écoles, annoncent déjà des ouvertures et fermetures de classes. Ce sera amusant car des personnes sont déjà en révolte. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Le Conseil Départemental de l'Education Nationale se tient le 10 avril prochain. Comme il se doit, l'académie informe les élus. Je suis au courant de ce que l'académie prévoit pour notre arrondissement, informe les parents d'élèves et les syndicats d'enseignants. Nous aurons, je n'en doute pas, une belle séance du CDEN à laquelle j'assisterai dans sa totalité comme je le fais à chaque fois. C'est peut-être pour cela que nous obtenons des ouvertures de classes régulièrement pour rattraper le retard. Nous avons des effectifs très élevés dans l'arrondissement. Nous sommes en train de les faire baisser. Le passage en CAPPE de 7 écoles

va nous permettre, je l'espère, de continuer à faire baisser les effectifs notamment sur le groupe scolaire Lamoricière qui en a bien besoin. »

- **Question orale (12-2015-002) : Question orale posée par Madame Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement, au nom du groupe UMP à Madame la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement relative à l'annulation des sorties scolaires de fin d'année.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Vous pouvez poser votre deuxième question orale. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci. Petite précision, votre prédécesseur aussi se faisait un point d'honneur à assister au CDEN jusqu'à la fin même lorsque la réunion se terminait à 1h00. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je ne pensais pas à la précédente mandature mais aux autres membres du CDEN actuel. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« D'accord. Très bien. L'autre question concerne les sorties en car de fin d'année qui semblent avoir été supprimées pour des raisons environnementales. Les sorties vont être annulées suite aux décisions de la Mairie de Paris.

Ces sorties scolaires sont très attendues par les enfants et sont un moment fort en terme de découverte, de culture et d'échange.

Il est difficile, pour les organisateurs de ces sorties, de trouver un autre mode de transport pour des raisons de coût, de sécurité et de disponibilité.

Quelles mesures la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement envisage-t-elle afin compenser la suppression des sorties scolaires en car des enfants ?

Sachant que dans certains établissements, nous avons également la suppression des cars pour accompagner les enfants des écoles privées sous contrat vers les piscines. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je suis moins surpris de cette question. Autant cette décision est justifiée sur le fond et nous l'assumons complètement, autant elle a été mise en œuvre par la Ville de Paris avec un peu de précipitation.

Nous avons récemment été confrontés à 5 jours consécutifs de pic de pollution. Les alertes se multiplient. Les plus jeunes sont les premières victimes. La Maire de Paris a eu raison d'affirmer que la Ville souhaite lutter avec détermination contre la pollution atmosphérique. Cela passe par la limitation de circulation des véhicules diesel. Il va falloir que la Ville soit également exemplaire sur les cartes scolaires.

Il ne s'agit pas d'interdire les sorties scolaires mais de cesser le financement des cars pour les sorties scolaires. Une telle décision se prépare. Il faut que les équipes enseignantes aient le temps de rechercher des alternatives aux cars. Il faut identifier les sorties pour lesquelles, il

n'existe pas d'alternative et trouver des solutions concertées. Cela concerne davantage l'année scolaire 2015/2016.

A partir du moment où nous avons pris connaissance de cette décision, il a fallu réagir sur l'année scolaire en cours. D'ici le mois de juin, il n'est pas question qu'une sortie scolaire soit annulée au seul motif que la Ville ne financerait plus les cars scolaires. Mme CORDEBARD pour la Ville de Paris, la Maire du 12<sup>ème</sup> et moi-même pour l'arrondissement, nous avons demandé aux directeurs des écoles de l'arrondissement et de la Ville de Paris, un état des lieux des sorties scolaires qui pourraient être mises en difficulté par cette décision. Nous avons demandé des retours rapides. Et nous nous sommes engagés à trouver des solutions ponctuelles, en lien avec les équipes, pour que toutes les sorties programmées puissent se faire. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. TOUZET. Merci à toutes et à tous. Je m'excuse sincèrement des petits lapsus que j'ai pu faire ce soir. Une soirée un peu particulière. Je suis obligée de rappeler qu'il y a un an, jour pour jour, nous étions élus. Je suis ravie que nous ayons eu cette séance de conseil aujourd'hui. A bientôt pour le prochain conseil d'arrondissement. »



Madame la Maire lève la séance à 22h20.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ